



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

16^e séance plénière

Mercredi 29 septembre 1999, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa

Le Président (*parle en l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa.

M. Malielegaoi, Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en l'anglais*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa, S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Malielegaoi (Samoa) (*parle en l'anglais*) : Monsieur le Président, vous assumez la présidence à un moment historique et extrêmement important. Nous vous en félicitons très chaleureusement. Le Samoa se réjouit de vous voir occuper ce poste et vous assure ainsi que la Namibie de notre soutien plein et entier.

Pour le Pacifique, cette Assemblée est particulièrement satisfaisante : nous comptons maintenant parmi nous trois

États du Forum du Pacifique Sud, la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga. Chacun de ces pays possède des traditions ancestrales et a accédé depuis longtemps à l'indépendance politique, ils représentent la variété et le caractère unique de notre région. Ils nous rapprochent de l'objectif d'universalité et je suis convaincu que leur contribution enrichira l'activité de l'Organisation. Au nom de mon pays, j'adresse de très chaleureuses félicitations aux Gouvernements de Kiribati, de Nauru et des Tonga.

Qu'il me soit permis, en commençant, de rendre hommage à la manière avisée avec laquelle notre Secrétaire général dirige l'Organisation des Nations Unies et je salue l'activité remarquable de l'ONU — remarquable pour ce qui est réalisé et accompli, parfois dans des circonstances particulièrement difficiles et effroyables.

Le XXe siècle a été marqué par la violence et les tragédies du début à la fin. Des millions de personnes sont mortes dans des conflits innombrables dans le monde entier. Des millions de personnes continuent de mourir de la pauvreté et de la maladies.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/54/1) est stimulant et incite à la réflexion. Notre monde est un monde en proie à maints désordres et à l'insécurité. La diversité et la complexité des problèmes posés sont inquiétantes et peuvent parfois sembler insurmontables. On ne prend pas de mesures efficaces propres à

satisfaire des aspirations simples. Trop nombreux sont ceux qui prennent part aux brutalités de la guerre. Les besoins et droits fondamentaux de la personne sont déniés.

J'estime que nous devrions tous porter une attention accrue aux rapports du Secrétaire général. On y trouverait beaucoup de passages qui sont de nature à confirmer, beaucoup aussi de nature à passer au crible notre participation à des événements et des tendances : le Secrétaire général a, directement et, je crois, à juste titre, attiré notre attention sur la place que devait occuper la souveraineté en prenant pour mesure l'intérêt commun contemporain. Il demande en outre comment et par quels moyens nous allons défendre cet intérêt commun. Ces questions sont au coeur du problème; les réponses qui leur seront apportées définiront le rôle de l'ONU au prochain millénaire. Il y aura bien entendu des opinions différentes. Au cours de ces dernières années, l'expérience de l'ONU, considérée en elle-même, n'apporte pas de réponses satisfaisantes.

Mais, il reste des défis à relever avec détermination et urgence. Je conviens avec le Secrétaire général qu'il est essentiel de fixer des critères clairs en matière d'action et d'intervention internationales. C'est l'ONU, en raison de sa composition multilatérale, qui est le mieux à même de définir ces critères; c'est en l'ONU que s'incarnent les idéaux mondiaux au nom desquels gérer les interventions mais, hélas, elle a subi des échecs et a été incapable parfois de le faire.

Nous devrions à présent examiner plus attentivement les causes de ces échecs et ces incapacités et trouver ainsi un équilibre entre les droits et les valeurs antagonistes. La nature même de l'Organisation ressort ainsi clairement : nous devons faire en sorte que l'Organisation soit en mesure de fonctionner efficacement dans le nouveau siècle, que l'Organisation soit renforcée par notre détermination et une réforme. Nous devons avant tout garder à l'esprit le lien essentiel qui existe entre la paix, le développement et les droits de l'homme. Même si nous ignorons un de ces éléments plus grand au détriment de l'ensemble, la paix reste la dernière mesure de notre intérêt commun, en fait de notre avenir commun.

Nous estimons que le moment est venu de passer à une phase plus probante dans les efforts actuellement menés en vue de réformer le Conseil de sécurité. Les questions sont claires et le sont depuis un certain temps : les arguments sont maintenant répétés ou présentés sous une autre forme. Des modifications de fond sont nécessaires : la structure actuelle ne reflète pas les faits et les réalités d'aujourd'hui; elle souffre de déséquilibres et d'injustices. Le nombre de

membres du Conseil de sécurité devrait être augmenté : nous l'avons dit précédemment, le Japon mérite d'être membre permanent. Il faut prendre des dispositions en ce sens.

Nous nous félicitons des changements de procédure apportés aux travaux du Conseil et nous encourageons le Conseil à en apporter d'autres : il ne serait pas souhaitable de chercher à rectifier l'injustice dans la représentation d'une catégorie sans porter une attention adéquate aux autres catégories. Nous partageons l'avis selon lequel les réformes du Conseil de sécurité doivent nécessairement avoir une portée d'ensemble et s'attacher à tous les aspects à la fois, y compris le droit de veto. Le veto est une question essentielle qui doit être résolue dans le cadre des réformes actuelles. Nous pensons qu'il existe de bonnes raisons de restreindre le droit de veto et de le limiter aux questions relevant du Chapitre VII de la Charte.

Le Samoa appuie sans réserve les efforts actuels visant à moderniser et renforcer l'Organisation. Les mesures de réforme doivent procéder à un examen sérieux et rapide des groupements régionaux. Les arrangements actuels représentent davantage le passé que le présent. Il convient de les reconfigurer afin de refléter les réalités géographiques et d'assurer une représentation équitable des sous-régions.

Il faut rectifier l'anomalie qui consiste à compter l'Australie et la Nouvelle-Zélande en dehors de leur zone géographique. Elles sont une partie naturelle de la sous-région du Pacifique Sud du groupe asiatique. Le Samoa joint sa voix aux appels lancés par Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée durant cette session pour une telle reconfiguration régionale. La question devrait figurer dans la réforme de l'Organisation et être prise en considération dans la réforme de la structure et de la composition du Conseil de sécurité.

Dans l'année à venir, alors que nous nous rapprochons de l'Assemblée du millénaire, mon gouvernement estime que la communauté mondiale devrait concentrer son attention sur les grands défis mondiaux que l'humanité devra probablement relever le siècle prochain. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'outre les guerres et les conflits, les catastrophes naturelles sont un défi important et une priorité au niveau mondial. Les catastrophes naturelles continuent de faire peser une très grave menace sur les vies et les économies nationales. Comme nous l'avons constaté ces derniers temps, les catastrophes naturelles surviennent partout et sans discrimination, et aucune frontière ne les arrête. Nous pensons tout particulièrement, aujourd'hui, aux communautés dont les vies et les biens ont été touchés en Grèce, en Turquie, à Taiwan, aux États-Unis et aux Bahamas.

Le monde a connu trois fois plus de grandes catastrophes naturelles dans les années 90 que dans les années 60. L'année 1998 a été la plus chaude que l'on ait connue et la pire s'agissant des catastrophes naturelles liées à la météorologie. Pourtant, apprenons-nous avec consternation dans le rapport du Secrétaire général, les fonds destinés à l'aide d'urgence ont diminué de 40 % ces cinq dernières années seulement. Pour les petits États insulaires comme les Bahamas, les événements qui en principe ne surviennent qu'une fois par siècle se produisent avec une fréquence et une sévérité alarmantes. Ce sont de véritables calamités par leurs conséquences. Le cyclone Floyd est le quatrième par la force de tous ceux mesurés ce siècle.

Mon propre pays n'a pas été épargné. Nous ne pouvons que remercier nos voisins et nos amis traditionnels qui sont toujours prêts à nous aider lorsqu'une catastrophe nous frappe. Nos voisins du Pacifique, l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande continuent d'être à l'avant-garde des secours d'urgence et des mesures de relèvement à la suite des catastrophes qui frappent la région du Pacifique. Les pays éloignés du Pacifique, comme ceux de l'Union européenne, ont également été généreux. Même les pays en développement n'ont pas hésité à venir nous aider. Dans les grandes catastrophes qui ont dévasté notre pays, la République populaire de Chine, en particulier, malgré les catastrophes naturelles graves qu'elle a elle-même régulièrement connues, n'a jamais hésité quand il s'est agi de l'aider en ces moments difficiles.

La Chine a célébré la semaine dernière le cinquantième anniversaire de la création de la République. Le Samoa s'associe aux autres nations pour féliciter la République populaire de Chine à l'heure où elle atteint cet important jalon de son histoire.

Dans l'immédiat, il est nécessaire de définir concrètement quelles mesures préventives pourraient être mises en place, en particulier pour les États petits et vulnérables. Des systèmes d'alerte rapide utilisant les données de la télésurveillance par satellite diffusées par Internet seraient essentiels, et il est d'autre part nécessaire de former et d'améliorer notre potentiel. Il est nécessaire aussi de mener de plus grands efforts pour mettre en place des dispositifs d'intervention en cas d'urgence à l'intention des pays frappés par les catastrophes. Pour tout ceci une coopération active à tous les niveaux — national, régional et international — sera essentielle. Par-dessus tout, nous convenons qu'il nous faut tirer au maximum des leçons de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Il est essentiel pour tous les pays, en particulier les plus vulnérables, que ces travaux se poursuivent.

Le Samoa joint sa voix aux protestations indignées qui s'élèvent face aux violations commises au Timor oriental. Ce sont des violations de principes, des violations de la responsabilité du Gouvernement, des violations commises contre des innocents et des personnes sans défense. La véritable leçon à tirer du Timor oriental est que les aspirations des peuples pour la liberté finissent toujours par triompher. Elles ne peuvent être réprimées indéfiniment. En fait, leur choix s'est exprimé sans équivoque par les urnes. La leçon du Timor oriental est aussi que l'ONU est le mieux à même de sauvegarder les droits et les libertés tout en assumant l'ordre et la sécurité.

Nous sommes soulagés de savoir que la force multinationale est à présent sur place et nous nous félicitons de la réponse rapide et efficace apportée par les États clefs, notamment nos voisins du Pacifique Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le Samoa est en particulier reconnaissant à l'Australie pour son rôle de chef de file clair et résolu.

Les violations que je viens de mentionner rendent encore plus nécessaire que la communauté internationale aille aussi vite que possible dans la création d'une Cour pénale internationale. Les responsables de ces actes de violence et de ces crimes inacceptables doivent être poursuivis. Le Samoa a été en mesure d'apporter une contribution au Statut de Rome. Nous sommes fermement déterminés à voir créer rapidement la Cour et nous continuerons de jouer un rôle dans les travaux de la Commission préparatoire. Nous croyons très fermement que la Cour constitue un pas en avant essentiel pour les droits de l'homme et la primauté du droit. À cette fin nous devrions faire en sorte que le Statut de la Cour soit ratifié rapidement et par de très nombreux États.

Prenant la parole à présent en tant que Président de l'Alliance des petits États insulaires et au nom des 43 membres de notre Alliance, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier très sincèrement pour le temps et les efforts que vous avez consacrés à la session extraordinaire afin d'en assurer le succès.

Je souhaite également exprimer à tous les États Membres, aux institutions des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, notre profonde gratitude pour avoir participé ces deux derniers jours à la vingt-deuxième session extraordinaire. Les pays de l'Alliance sont particulièrement reconnaissants des manifestations d'attachement, de compréhension et de soutien qui ont été exprimées.

Ce que nous avons entendu nous donne une raison supplémentaire de mettre réellement et durablement en oeuvre le Programme d'action de la Barbade. Des défis essentiels appellent notre attention. Nous sommes déterminés à faire de ces défis des atouts. Grâce à votre soutien, nous pensons avoir toutes les chances d'y parvenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de l'État indépendant du Samoa de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre du Samoa, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Mahathir Mohamad, Premier Ministre de Malaisie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la Malaisie.

M. Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Malaisie, S. E. M. Mahathir Mohamad, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mahathir (Malaisie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. C'est pour moi un grand plaisir de voir la communauté internationale vous honorer, ainsi que votre pays, en vous élisant à cette haute fonction. Je suis certain que grâce à votre grande expérience et de vos compétences diplomatiques, vous serez en mesure de mener à une conclusion heureuse les délibérations de cette Assemblée.

Je m'associe aux autres orateurs qui ont exprimé leur gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Didier Opertti, pour la façon dévouée et efficace avec laquelle il a conduit les travaux de l'Assemblée générale lors de sa précédente session.

Je voudrais également saisir cette occasion de rendre hommage au Secrétaire général pour son grand dévouement à l'égard de l'Organisation et pour ses nombreuses contributions au service de la communauté internationale.

La Malaisie souhaiterait également s'associer aux autres États Membres qui ont souhaité très chaleureusement la bienvenue aux Républiques de Kiribati et de Nauru et au Royaume des Tonga, nouveaux États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec eux, tout particulièrement sur des questions d'intérêt commun pour la région Asie-Pacifique, d'où nous venons.

Le XXe siècle parvient à son terme. Avant d'entrer dans le XXIe siècle, il est utile de passer en revue les événements de ce siècle pour tirer les leçons de notre expérience et nous saurons, je l'espère, comment gérer les affaires du XXIe.

Ce siècle a connu les guerres les plus destructrices, qui ont anéanti des biens d'une valeur globale de milliards de dollars et tué des millions de personnes. Il a connu la plus inhumaine des dictatures en Allemagne, où 6 millions de Juifs ont été torturés et tués. Il a été témoin des premières bombes nucléaires, qui ont tué des centaines de milliers de personnes d'un seul coup et de nombreuses autres personnes en raison des effets secondaires.

Lorsque la plus grande guerre de l'histoire de l'humanité a pris fin, cet organe, l'Organisation des Nations Unies, a été créé. Nous pensons que la paix règnerait car les grandes puissances coopéraient ensemble au sein de l'ONU. Mais cela n'a pas été le cas. Les vainqueurs se sont immédiatement divisés en deux camps et ont commencé la guerre froide. C'est néanmoins la menace d'une guerre chaude qui a gardé froide la guerre. Chaque partie a constitué d'immenses arsenaux d'armes nucléaires et non nucléaires et elles s'observaient de chaque côté d'un abîme d'incompréhension tout en maintenant leurs doigts sur la gâchette nucléaire.

Pour les colonies des nations européennes, cette situation a eu un côté positif. La crainte de défections en faveur de l'autre partie a contraint les deux camps à relâcher leur emprise sur leurs territoires coloniaux. Des pays ont obtenu leur indépendance, mais leur survie dépendait de leurs habiletés à jouer le bloc occidental contre le bloc oriental.

Malheureusement, le choix de se rallier à l'autre camp n'a pas duré. Soudain la partie communiste s'est effondrée. Attiré par la richesse apparente des démocraties libérales de l'Ouest à économie de marché, le bloc occidental a renoncé à ses économies autoritaires centralisées et a adopté du jour au lendemain l'économie de marché des démocraties libérales.

les. Ils pensaient qu'en ayant un système analogue à celui du bloc occidental, ils allaient pouvoir obtenir l'amitié, la coopération et l'aide des pays occidentaux.

Ils ont été suffisamment naïfs pour croire qu'après 70 ans d'économie autoritaire et de dictature ils étaient du jour au lendemain en mesure de passer à une économie de marché dans un système démocratique libéral. Ils ont rapidement découvert qu'ils ne savaient pas faire fonctionner le système et qu'ils n'obtiendraient aucune aide des pays occidentaux. Bien au contraire, ceux-ci ont vu dans leur incompetence une occasion de détruire le bloc oriental, en particulier son principal porte-drapeau, et ce pour toujours.

Alors même que leur inaptitude à gérer l'économie de marché avait pour conséquence une inflation galopante, la destruction des entreprises d'État et un chômage massif, les différents fonds et institutions financières occidentales sont intervenus pour dévaluer les monnaies et faire de leur ex-puissant ennemi un pays incapable de payer ses dettes. Tout en sachant que les dirigeants de ces pays n'étaient pas du tout en mesure de gérer une démocratie libérale à économie de marché, ils les ont néanmoins vivement pressés de poursuivre dans ce sens, usant même de menaces. Les pays du bloc oriental ne pouvaient absolument pas revenir en arrière.

La destruction du bloc oriental était ainsi achevée. Il n'y aurait jamais plus de menace militaire pour les économies de marché des sociétés démocratiques et libérales de l'Occident. Il n'y aurait plus qu'un seul choix pour le monde et aucune défection ne serait plus possible pour les pays petits ou grands. Les capitalistes des économies de marché ne voyaient plus la nécessité de faire preuve de modération dans la recherche du profit. Personne ne serait autorisé à choisir un système politique ou économique autre que celui imposé par l'unique bloc dominant. La véritable laideur du capitalisme occidental s'est révélée, appuyé comme il l'est par la puissance militaire du principal partisan du capitalisme.

Pour les petits pays, la déroute du bloc oriental constitue une catastrophe majeure. Ils sont à présent exposés à des pressions auxquelles ils ne peuvent résister et ils ont très rapidement appris que les partisans de l'économie de marché ont l'intention de les dépouiller entièrement. Quant à la politique menée, l'instabilité du système démocratique libéral, qui résulte du manque de compréhension de ses complexités par ses dirigeants comme par le peuple, signifie que ces pays resteront dans un état de trouble continu, au bord de l'anarchie.

Un petit nombre de pays ont apparemment réussi à croître et prospérer, mais pour peu de temps. Ceux qui tirent les ficelles des marchés de devises et les investisseurs à court terme qui travaillent pour les riches ont rapidement appauvri ces pays en dévaluant leurs monnaies et le cours des actions. Appauvris et politiquement instables, ils ont été obligés d'emprunter auprès du Fonds monétaire international (FMI). Que ce soit à dessein ou par un véritable manque de compréhension, le régime économique imposé par le FMI a détruit encore davantage leurs économies. Bientôt, leur liberté politique était aussi sapée et nombre d'entre eux ont dû accepter l'orientation politique du FMI, sous peine de ne pouvoir obtenir de prêts. Dans la pratique, c'en était fait de leur indépendance.

Ainsi, pour les petits pays indépendants du monde, l'avenir semble sombre. On leur dit aujourd'hui que le monde doit être sans frontière, que les capitaux, les biens et les services doivent pouvoir circuler librement entre les pays. Il ne doit pas y avoir de taxes discriminatoires pour protéger les industries et les produits locaux. Les banques, les industries et les produits nationaux doivent entrer en compétition à même pied d'égalité avec les produits importés. Leurs banques et leurs industries doivent également faire face à la concurrence des banques et des industries étrangères implantées dans leurs pays. Aucune condition ne doit être imposée aux banques et aux entreprises étrangères qui souhaitent développer des activités dans leurs pays. Ils doivent obtenir le même statut national que celui accordé aux entreprises locales. De cette manière, nous dit-on, tous les joueurs seront à égalité et la compétition sera juste.

Mais la compétition entre des géants et des nains peut-elle être juste lorsque les règles du jeu sont les mêmes pour tous? Les grandes banques, sociétés et industries des pays riches, ayant à leur disposition des marchés locaux immenses, peuvent se permettre de perdre de l'argent dans un petit pays étranger lorsqu'ils font des profits colossaux dans leurs pays et ailleurs. Les petites entreprises dans les petits pays font faillite si elles perdent constamment de l'argent. En fin de compte, elles devront vendre aux grandes entreprises étrangères ou fermer purement et simplement. Il n'y aura plus de grandes entreprises locales; il y aura tout simplement des filiales de grandes sociétés étrangères qui fixeront des prix internes et rapatrieront une grande partie de leurs profits.

Les géants efficaces sont capables de produire de meilleurs produits à meilleur marché, mais si un pays ne peut exporter ses propres produits pour obtenir des devises étrangères il ne sera pas en mesure de payer ses importa-

tions. Des produits bon marché et de haute qualité n'ont aucun intérêt si vous n'avez pas d'argent pour les payer.

Les marchés des pays pauvres ne sont peut être pas vastes, mais s'ils sont appauvris les riches vendront moins. C'est ce qui s'est produit lorsque les opérateurs sur devises ont appauvri les pays qu'ils attaquaient. Ces pays ne pouvaient pas acheter les produits des riches; les riches ont ainsi perdu leurs marchés et le commerce mondial a diminué. La libre circulation des biens et services à travers les frontières est peut-être positive pour un certain temps, mais tôt ou tard elle anéantit les marchés et aboutit à une contraction du commerce mondial. La liberté des échanges peut conduire à l'appauvrissement du monde.

Après la dernière guerre, l'affrontement entre l'Est et l'Ouest a amené la plupart des colonies à se libérer et à devenir des pays indépendants. Le fait d'être indépendant signifiait qu'ils avaient le droit de se gouverner eux-mêmes. Peu habitués à exercer tant de pouvoir, nombre de ces gouvernements ont échoué. Ils sont irrémédiablement devenus débiteurs des banques des pays riches. Les populations ont souffert d'un gouvernement incompetent et souvent oppressif. Mais, au cours du troisième quart du XXe siècle, le principe qui s'imposait était que nul ne devait s'ingérer dans les affaires intérieures d'une nation. C'était en fait l'essence même de l'indépendance.

Tant que le monde a été divisé entre blocs de l'Est et de l'Ouest, ce principe a été respecté. Mais par la suite un président a décidé que son pays avait le droit et le devoir de veiller à ce que les droits de l'homme ne soient violés nulle part dans le monde, sans tenir compte des frontières et de l'indépendance des nations. Personne n'a attribué ce droit à ce président parti en croisade. Mais ces détails insignifiants n'allaient pas l'arrêter.

La victoire de l'Occident dans le Golfe a été considérée comme un aval moral donné au droit des puissances de s'ingérer dans les affaires internes de n'importe quel pays. Bientôt, il n'était plus question des droits de l'homme. Les systèmes de gouvernement et d'administration de la justice et les systèmes financiers et commerciaux sont tombés sous l'examen des grandes puissances. Elles soutiennent qu'il ne doit y avoir qu'une seule manière d'administrer un pays : la voie démocratique libérale. Elles soutiennent qu'il ne peut y avoir qu'un seul système économique pour le monde entier : le système à économie de marché. Elles soutiennent qu'il doit y avoir ouverture et transparence dans tous les domaines, séparation des secteurs privé et public, non-discrimination entre les groupes ethniques et aucune discrimination envers les étrangers face aux nationaux.

Tout ceci et beaucoup d'autres choses semblent tout à fait bien. Cela a apparemment fonctionné dans les pays développés occidentaux, les rendant riches et puissants, donnant à leur population un niveau de vie élevé. Mais est-ce cela convient à n'importe quel pays? Ils semblent avoir oublié qu'il a fallu des siècles pour que leur système fonctionne. La transition à partir du système oppressif féodal a fait couler beaucoup de sang. Riches et pauvres ont été massacrés alors que les réformes étaient imposées par des tyrans indifférents qui se sont succédé, beaucoup étant élus par le peuple.

Même aujourd'hui, leur système n'a pas apporté la liberté et l'égalité à de larges segments de leur population; ils maintiennent cependant que tous les pays du monde, neufs ou vieux, doivent immédiatement adopter l'unique système de gouvernement — leur système, leur système démocratique libéral. Les pays nouvellement indépendants, qui ne connaissaient que le système autoritaire de gouvernement, ne peuvent qu'échouer. Les anciens pays communistes, en particulier, ont été incapables de faire face aux défis déstabilisants lancés à l'autorité du gouvernement dans une démocratie libérale.

Mais les nouveaux pays ne sont pas autorisés à prendre le temps d'apprendre et de faire fonctionner le système. Ils doivent changer maintenant, immédiatement. Si leurs pays sont déstabilisés, si leurs populations souffrent, s'ils reculent sur le plan économique, cela ne fait rien. L'important est qu'ils démocratisent et libéralisent leur système. S'ils ne s'y conforment pas, on va les y obliger en leur faisant subir des pressions, en leur imposant des sanctions commerciales et une intervention militaire au besoin.

Le fait que ces mesures soient plus oppressives que celles des régimes et des systèmes réprouvés importe peu. L'adoption du système approuvé déstabiliserait davantage les pays et causerait plus de souffrances. Peu importe, le plus important est d'adopter le système, non les avantages qui peuvent en découler.

Il en va de même pour la gestion économique. Il doit y avoir libéralisation et déréglementation. Le gouvernement ne doit pas aider le secteur des affaires, il ne doit lui accorder aucune protection. Si les entreprises sont attaquées par des forces extérieures, d'une manière juste ou injuste et s, elles perdent, il faut les laisser mourir. Si elles perdent, c'est qu'elles sont inefficaces et le monde n'a pas de temps à perdre ni de compassion à avoir à l'égard de perdants inefficaces.

Ainsi les grands opérateurs sur devises, leurs fonds qui exercent une pression cent fois plus importante, sont lancés dans une guerre contre les banques centrales qui ont des réserves limitées et n'ont aucun moyen de pression. Les économies de pays et régions tout entières sont détruites, mais les appels lancés par ces pays pour obtenir une protection ne sont pas entendus. Les règles sont les mêmes et la libre circulation des capitaux fait partie du sacro-saint libre-échange. Tout le monde doit accepter ce qui se passe, car c'est la liberté des échanges. Les opérateurs sur devises ne font que discipliner les gouvernements pour qu'ils s'adaptent au système et se débarrassent du vieux et mauvais système.

Dans une crise financière, les gouvernements ne doivent pas aider le monde des affaires à se relever. Le faire signifierait renflouer de vieux copains. Laissons les mourir; que le sang coule! Ce n'est qu'à ce prix que les gouvernements seront véritablement jugés comme désireux de réformer leur système, d'adopter les meilleures pratiques et les normes mondiales, et c'est la seule manière correcte de gérer l'économie. Si le gouvernement échoue en tentant de le faire, ce n'est pas un problème. L'important c'est de faire les choses correctement, même si le pays est détruit, si la population meurt de faim, si l'anarchie règne et si le gouvernement s'effondre.

L'Occident se préoccupe de manière émouvante des droits de l'homme. Mais la définition des droits de l'homme semble limitée au droit de l'individu de s'opposer au gouvernement. Des millions de personnes, dans un pays donné, seront obligées de souffrir en raison des sanctions imposées et parfois même des bombardements infligés à leur pays afin que quelques opposants puissent jouir de leur droit de faire opposition. Apparemment le reste de la population, parfois des centaines de millions, n'ont pas de droits. Leurs droits ne sont pas considérés comme des droits de l'homme. C'est ainsi que le fait de priver des millions de personnes du droit de travailler du fait de transactions sur les devises n'est pas considéré comme une violation des droits de l'homme. L'Occident considère que seul l'individu a des droits, non les masses.

La préoccupation qu'éveille le travail des enfants et les ateliers clandestins traduit une certaine sollicitude. Malheureusement cette préoccupation ne se manifeste que lorsque les produits du travail des enfants ou des ateliers clandestins concurrencent avec succès les produits fabriqués par des travailleurs de pays développés qui touchent un salaire élevé, travaillant quatre jours par semaine et ont un niveau de vie élevé.

Personne ne voudrait défendre le travail des enfants ni les ateliers clandestins, mais il ne faut pas oublier la misère de la population de certains pays. Ils n'ont pas de capitaux, de technologie ou de compétences spécialisées, pas de marché intérieur, pas de gestionnaires formés à Harvard. Tout ce qu'ils ont, c'est une main-d'oeuvre bon marché. Pour les travailleurs, les salaires insignifiants qu'ils gagnent sont préférables à la famine et à la mort. Si nous nous préoccupons réellement d'eux, il nous faut investir et verser des salaires élevés. Les ateliers clandestins disparaîtront et les adultes gagneront suffisamment d'argent pour nourrir leurs enfants. Les obliger à mettre un terme au travail des enfants et aux ateliers clandestins ne va que causer davantage de souffrances à la population. Leur dire d'arrêter d'avoir des enfants n'est pas non plus une solution. Nous savons que les pauvres ont un taux de natalité plus élevé que les riches. Pour enrayer l'explosion démographique qui préoccupe l'Occident, il faut enrichir ces populations. Fermer leurs ateliers clandestins et empêcher leurs enfants de travailler ne fera que les appauvrir davantage et leur faire faire plus d'enfants.

Avec la fin de l'affrontement Est-Ouest, les conflits ont augmenté au lieu de diminuer. Le problème palestinien n'est toujours pas résolu, mais les sanctions et les bombardements à l'encontre de l'Iraq, les sanctions contre la Libye, les conflits dus à l'éclatement de l'Union soviétique et les troubles, rébellions ou quasi-rébellions fomentés, avec un appui manifeste en faveur de l'insurrection, se poursuivent. Dans le passé, c'étaient les communistes qui fomentaient un peu partout la rébellion, y compris en Malaisie. Aujourd'hui ce sont les démocrates libéraux qui font exactement la même chose de la même manière, y compris avec la fourniture d'armes. Qu'il s'agisse d'une insurrection communiste ou démocratique libérale, les populations souffrent tout autant.

L'ONU semble démunie. En effet, elle est souvent laissée de côté par les grands et les puissants. À présent, des groupes de nations puissantes, ou même une nation seule, semblent décider quand il faut intervenir ou se retirer. Bien qu'ils souhaitent exercer le pouvoir, ils ne veulent surtout pas en payer le prix. «Les guerres à distance» sont menées grâce à des technologies de pointe, comme ce qu'on appelle les bombardements chirurgicaux pour éviter de ramener au pays des soldats morts. Ce manque de volonté d'affronter l'ennemi a souvent pour conséquence le massacre inutile d'innocents et la destruction des mauvaises cibles.

Malheureusement, personne ne doit espérer un changement tant que l'ONU se trouvera entre les mains des cinq

membres permanents. La structure de l'ONU continuera de refléter la victoire glorieuse de ces nations il y a 50 ans. Pour les petits pays, les discours prononcés chaque année et les différents discours prononcés à l'occasion d'anniversaire seront autorisés. De temps à autre, ils siègeront au Conseil de sécurité. Mais, en dépit du fait qu'au moins trois des cinq membres permanents sont de fervents défenseurs de la démocratie, il n'y aura pas de démocratie au sein de l'ONU. Le seul côté louable de l'Organisation, ce sont les institutions et leur bon travail.

Malheureusement, certains au sein de l'ONU ont des principes plutôt inhabituels. Normalement une personne neutre ou impartiale devrait être choisie pour étudier, rendre compte et donner une opinion ou porter un jugement sur quelque chose. Mais l'ONU a choisi une personne bien connue pour ses attaques virulentes contre le système judiciaire malaisien pour faire rapport sur ce système. L'ONU lui a ensuite donné l'immunité totale contre les lois de son pays sans obtenir le consentement de ce pays ni le consulter préalablement. Cette immunité dépasse apparemment la tâche de rendre compte de ses découvertes aux Nations Unies. Il peut publier ses opinions, et diffamer qui il veut et le sujet de son étude, en n'importe quel lieu. N'y a-t-il pas de limite à l'immunité d'un commissaire ou d'un rapporteur des Nations Unies?

On nous dit que les gouvernements ne doivent pas s'ingérer dans les affaires judiciaires. Or, dans le cas présent, on attend du gouvernement qu'il donne instruction au système judiciaire de ne pas agir à l'encontre de ce Commissaire des Nations Unies, qui a enfreint les lois du pays. Je ne blâme pas le Secrétaire général. C'est le système singulier et les principes qui guident le choix des commissaires et rapporteurs des Nations Unies que je trouve inacceptable. Je ne pense pas non plus qu'il soit bon d'invoquer les conséquences catastrophiques qui en résulteront pour la nation malaisienne si cet homme n'était pas tenu quitte des poursuites judiciaires engagées contre lui pour outrage et diffamation publics. Il y a quelque chose qui ne va pas dans cette affaire et l'ONU doit se pencher dessus.

Mais les petits pays ne disposent pas d'instance publique pour faire part librement de leurs point de vue. La presse occidentale déforme tout ce qu'ils disent ou font. Et, là encore, nous sommes censés octroyer l'immunité aux journalistes occidentaux; ils peuvent violer nos lois, mais aucune action judiciaire ne peut être intentée contre eux. Je voudrais signaler qu'en Malaisie même le Roi et les Sultans héréditaires ne sont pas au-dessus des lois.

Voici donc le scénario du dernier quart du XXe siècle. Nous allons porter ce bagage dans le XXIe siècle et dans le nouveau millénaire. Pour les pauvres et les faibles, pour les tigres et dragons naissants de l'Asie, le XXIe siècle ne semble pas très prometteur. Tout continuera de se décider en Occident. De la même façon que le communisme et le socialisme sont venus de l'Occident, la démocratie libérale, la mondialisation, le monde sans frontières, la déréglementation, la libre circulation sans entrave des capitaux et leur fuite vers la qualité, la discipline imposée aux gouvernements par le marché et les opérateurs sur devises, et toute une série d'autres idées viennent de l'Occident. Et ce qui vient de l'Occident est universel. Les autres valeurs et cultures sont vaines et inutiles. Si elles subsistent, il y aura un affrontement de civilisations. Pour éviter cet affrontement, il ne doit y avoir qu'une civilisation dans le monde. Tout doit être normalisé en fonction des meilleures pratiques occidentales. Elles ne peuvent changer que si l'Occident change. Ainsi la planète mondialisée sera totalement uniforme. La variété sera synonyme d'intransigeance et doit donc être éliminée.

La Malaisie vient de connaître une expérience particulièrement traumatisante. Il n'a fallu que quelques semaines pour que 42 années de dur labeur pour développer le pays soient détruites, notamment toutes les mesures prises pour réduire la haine entre les races en Malaisie.

Nous avons mis en place notre propre formule pour assurer notre redressement. Grâce à la bénédiction d'Allah, nous avons changé de voie et sommes sur le chemin du redressement. Mais nous subissons des pressions pour abandonner le contrôle de notre monnaie. Nous ne comprenons pas pourquoi. Cela nous apporte énormément d'avantages. Cela ne gêne personne à l'exception de quelques milliers de riches spéculateurs sur les devises. Les étrangers qui mènent de véritables affaires dans notre pays ont bénéficié des prétendus contrôles. Mais on ne cesse de nous exhorter à respecter le système financier international, qui a permis à des personnes sans scrupule de détruire les richesses de nombreuses nations.

Aucune tentative réelle n'est faite pour changer le système financier international. Pour le moment, on n'a parlé que d'intentions. Mais la menace d'une déstabilisation financière, économique et politique subsiste.

La Malaisie souhaite simplement avoir la possibilité de gérer ses propres affaires comme elle l'entend, dans l'intérêt de sa propre population. Nous n'allons faire de mal à personne. Nous ne nous détournons pas du monde. Nous avons toujours coopéré avec le reste du monde, y compris

avec l'ONU. Nous continuerons de jouer notre rôle en faveur de la paix mondiale. Alors que nous acceptons les critiques, justifiées ou non, nous espérons que les autres toléreront aussi nos critiques. La liberté d'expression n'aurait aucun sens si les critiques ne devaient s'adresser qu'aux pauvres et aux faibles et ne jamais viser les riches et les puissants. En critiquant les autres, nous ne faisons qu'exercer notre droit à la liberté d'expression.

Nous ne sommes pas enchantés des perspectives qu'offre le prochain siècle. Mais je peux assurer à l'Assemblée que nous saurons être une nation responsable, amie de tous les pays qui seront nos amis et ne nourrissant aucune mauvaise intention à l'encontre de qui que ce soit.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Malaisie pour la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander Downer, Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

M. Downer (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord joindre ma voix aux félicitations exprimées par mes collègues pour votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Ces lieux ne vous sont pas étrangers — d'abord en tant qu'observateur, plus tard en tant que représentant. Vous apportez une riche expérience à ce poste et nous sommes heureux de voir la Namibie jouer un rôle de chef de file tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité.

Avant de passer au fonds même de mes observations d'aujourd'hui, je voudrais saisir cette occasion de faire deux observations.

En premier lieu, je souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres de l'Organisation des Nations Unies : Kiribati, Nauru et les Tonga. Ayant travaillé en liaison étroite avec ces trois pays dans le cadre de notre propre communauté Asie-Pacifique, c'est un plaisir tout particulier pour moi, en tant que Ministre des affaires étrangères de l'Australie, d'avoir aujourd'hui l'occasion de porter cette coopération au sein de cette plus vaste famille de nations.

La deuxième point est une question qui a captivé l'attention de toute la population australienne au début de l'année : le sort de deux collaborateurs de CARE Australie,

Steve Pratt et Peter Wallace, qui ont été emprisonnés par la République fédérative de Yougoslavie. Grâce en grande partie au soutien de la communauté internationale, Steve et Peter ont été libérés le 1er septembre. Les efforts déployés par le Secrétaire général, Kofi Annan, le Haut Commissaire aux réfugiés, Mme Ogata et le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Robinson, et l'appui continu du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires ont grandement contribué à la libération des deux hommes.

Je voudrais également remercier le Président Ahtisaari, de la Finlande, le Gouvernement grec, Nelson Mandela, le pape Jean-Paul II et toutes les autres personnes qui ont généreusement apporté leur soutien à cette cause. La coopération de la communauté internationale dans cette affaire illustre la ferme détermination qui nous est commune de protéger le personnel humanitaire contre les persécutions et faire en sorte qu'il puisse poursuivre son important travail en toute sécurité. L'Australie continuera à soutenir les efforts internationaux menés en vue d'obtenir la libération de Branko Jelen, un Yougoslave et employé de CARE Australie, qui continue de purger une peine dans une prison yougoslave.

Monsieur le Président, vous assumez vos responsabilités à un moment très prometteur où les nations du monde entrent dans un nouveau millénaire. En cette heure, nous estimons qu'il est nécessaire de réfléchir au passé et à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, à ce qui a été réalisé et à ce qui reste à faire. Bien entendu, les différents aspects du sujet sont aussi nombreux et divers que les opérations des Nations Unies, qui se sont développées à partir de la modeste opération des premiers jours, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour donner naissance à une Organisation qui traite pratiquement de tous les aspects de la vie humaine.

Je voudrais aujourd'hui porter mon attention sur deux questions seulement. La première est probablement la tâche la plus importante de cette Organisation : le maintien de la paix et de la sécurité mondiales au moyen d'interventions humanitaires. C'est un sujet qui a été au cœur de ma propre réflexion, en particulier ces dernières semaines en raison du rôle joué par l'Australie dans le règlement du conflit au Timor oriental. Je crois que les activités de l'ONU sur ce territoire sont un exemple du type d'activité auquel l'Organisation peut ajouter un précieux apport.

L'autre question — la réforme de l'ONU — est plus prosaïque. Mais, à vrai dire, la réforme est au cœur de chaque fonction de l'Organisation car, sans elle, nous ne

pourrions équiper convenablement l'ONU pour affronter les exigences d'un contexte international en constante mutation. L'ONU doit changer et s'adapter, ou perdre de plus en plus de son sens.

Je passe à présent à la question de l'avenir du Timor oriental. Il y a maintenant une semaine que les premiers éléments de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) sont arrivés à Dili pour entamer la tâche que lui a fixée la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité en date du 15 septembre : rétablir la paix et la sécurité au Timor oriental, protéger et appuyer la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) dans l'exécution de ses tâches et, dans la limite des capacités de la force, faciliter les opérations d'aide humanitaire.

Je suis heureux de vous faire savoir que le déploiement d'INTERFET s'est déroulé sans heurt et de manière pacifique et que les éléments de la force se déploient à présent sur le territoire du Timor oriental. Elle a commencé la tâche importante qui consiste à rétablir la paix dans cette île troublée et d'aider à créer un climat favorable à la fourniture de vivres, d'abris et d'une assistance médicale dont a si désespérément besoin la population du Timor oriental. C'est le dernier chapitre de la longue association de l'ONU avec le Timor oriental, une association qui a duré plus d'un quart de siècle. Le processus qui nous réunit ici a été long et difficile mais nous approchons enfin d'un règlement pacifique d'une tragédie qui éprouve depuis si longtemps le peuple du Timor oriental.

Nous devons en grande partie au Président Habibie, de l'Indonésie, d'en être arrivés à ce point. C'est le Président Habibie qui a mis son pays sur la voie de la démocratie après le départ de l'ancien Président Soeharto. Sous la direction du Président Habibie, l'Indonésie a tenu sa première élection démocratique en plus de quatre décennies et attend à présent l'élection de son prochain Président. C'est également le Président Habibie qui a décidé de permettre au peuple du Timor oriental de choisir entre une autonomie plus grande au sein de l'Indonésie ou l'indépendance. Ces décisions ont été d'une importance capitale — décisions qui illustrent les énormes pas en avant réalisés par la société indonésienne en quelques mois. L'Australie a appuyé le peuple indonésien alors qu'il amorçait sa transition vers la démocratie et nous continuerons de le faire dans les années à venir.

Bien que divers problèmes aient entravé le processus de transition au Timor oriental, le Président Habibie et son gouvernement mérite tous nos éloges pour avoir en fait entamé ce processus. Je voudrais également mentionner tout

particulièrement le rôle joué par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a cherché à régler pacifiquement le statut du Timor oriental.

La travail assidu et la persévérance du Secrétaire général ont beaucoup contribué à la conclusion, le 5 mai, de l'Accord tripartite entre le Portugal, l'Indonésie et l'ONU. Il a aidé à guider les parties vers un règlement qui prévoyait le déroulement d'un scrutin — crédible exempt de tout désordre — sur l'avenir du Timor oriental. Il a ainsi continué la grande tradition des Secrétaires généraux, ses prédécesseurs, qui depuis 1983 ont oeuvré avec le Portugal et l'Indonésie en vue de trouver une solution globale et juste aux difficultés de la région.

Je ne saurais manquer de signaler aussi le travail exemplaire effectué, tant avant qu'après la conclusion de l'Accord, par le Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jamsheed Marker et son adjoint, Francesc Vendrell. Le travail de ces deux hommes a été essentiel à l'issue heureuse des négociations et à la tenue du scrutin au Timor oriental.

Bien sûr, la conclusion de l'Accord tripartite n'a été que le début du processus permettant au peuple du Timor oriental de décider de son propre destin. Grâce à la création, par le Conseil de sécurité le 11 juin, de la Mission des Nations Unies au Timor oriental, le travail concret qui consistait à organiser la consultation populaire a été amorcé. Sous la direction de Ian Martin, la MINUTO a commencé la difficile et souvent dangereuse tâche d'organiser le scrutin en 12 semaines seulement. Grâce à l'enthousiasme et la persévérance de Ian Martin et de son équipe, cette tâche a été accomplie avec les résultats que peu de personnes osaient rêver. Le fait que plus de 450 000 personnes aient été en mesure de s'inscrire sur les listes d'électeurs et que 98,6 % d'entre eux aient effectivement voté constitue un hommage remarquable au courage et à la soif de démocratie du peuple du Timor oriental.

Mais c'est également un hommage à l'efficacité de la MINUTO et à son personnel, et un bon exemple de l'efficacité dont peut faire preuve l'ONU dans des situations de conflit et de transition. Le travail réalisé par le personnel de la MINUTO avant le scrutin et dans les jours tragiques qui l'ont suivi mérite nos plus grands éloges. Sans armes, dans un climat tendu et passionné, ils ont rempli leurs devoirs de manière remarquable. En particulier, la liaison militaire et les éléments de police civile de la MINUTO, dirigés respectivement par le général de brigade Rezaqul Haider, du Bangladesh, et par le Commissaire Alan Mills, de l'Australie, ont joué un rôle essentiel pour assurer la liaison entre la

MINUTO et les autorités militaire et de police indonésiennes.

La MINUTO a accompli sa mission qui comportait de gros risques pour le personnel engagé et, malheureusement, plusieurs employés recrutés sur le plan local, ont payé de leur vie leur dévouement. Ce fait nous rappelle brutalement le coût élevé en personnel qui est souvent associé aux opérations des Nations Unies et nous rappelle à tous la nécessité de faire de la question de la sécurité et de la sûreté du personnel de l'ONU l'une de nos plus urgentes priorités. L'ONU doit pouvoir compter sur son personnel pour mener à bien ses différents mandats. Une menace à l'encontre d'un membre du personnel de l'ONU doit être considérée comme une menace contre l'Organisation elle-même.

Il est particulièrement regrettable que l'explosion de violence qui a suivi le scrutin du 30 août au Timor oriental ne se soit pas seulement portée sur les membres du personnel de l'ONU, mais également sur des centaines, voire des milliers de Timorais de l'Est. Le monde a été témoin des actes de cruauté les plus atroces perpétrés contre la population de l'île par ceux qui ne voulaient pas accepter le résultat du scrutin. À son grand crédit encore une fois, le Président Habibie a cherché une assistance militaire par le biais du Conseil de sécurité. En réponse, le Conseil de sécurité a adopté une résolution ferme et délivré un mandat positif pour les opérations de maintien de la paix, mandat qui assurera la réalisation de la volonté du peuple du Timor oriental, telle qu'exprimée par le scrutin du 30 août.

En Australie, nous avons été encouragés par la réaction internationale positive à l'appel à des forces militaires pour créer une force internationale au Timor oriental et à la force de maintien de la paix qui lui succédera. Comme je l'ai déjà dit, les forces internationales placées sous le Commandement du major-général Cosgrove ont commencé à rétablir l'ordre au Timor oriental. Ses effectifs, qui s'élèvent à 3 200 hommes, sont actuellement déployés sur le terrain; ils viennent de nombreux pays, avec une forte représentation de notre propre région Asie-Pacifique. Le grand nombre de pays participant à la force et leur large représentation géographique témoignent de la détermination générale de la communauté internationale de voir s'opérer une transition pacifique et sans heurt dans le statut du Timor oriental.

Je suis également heureux de constater que le personnel de la MINUTO est à présent revenu sur l'île et qu'il sera en mesure de poursuivre son important travail.

En abordant la question des activités de l'ONU au Timor oriental, je dois également signaler le travail huma-

nitaire accompli par les institutions des Nations Unies. Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, s'est rendue au Timor occidental pour examiner la situation des réfugiés du Timor oriental dans ce territoire, et l'Australie appuie pleinement les efforts qu'elle a déployés en ce sens.

L'Australie est également la plaque tournante des opérations d'aide humanitaire réalisées par des institutions telles que le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Des activités supplémentaires de secours sont également prévues par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. L'Australie s'est d'ores et déjà engagée à verser 7 millions de dollars aux opérations humanitaires menées par les institutions des Nations Unies et autres organisations.

L'ONU cherche aussi à aborder la question des violations des droits de l'homme qui ont été perpétrées à grande échelle au Timor oriental. La résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité exige que les responsables des actes de violence au Timor oriental soient traduits en justice. L'Australie appuie les efforts menés par le Gouvernement indonésien et par l'ONU pour que les responsables d'actes odieux de violence criminelle à l'encontre du peuple du Timor oriental soient tenus de rendre des comptes et nous offrirons toute l'assistance nécessaire à cet égard.

De manière plus générale, il faut à présent passer aussi rapidement que possible à la troisième phase du plan des Nations Unies pour le Timor oriental. Il faudra pour cela que toutes les parties, tout particulièrement l'Indonésie et le Portugal, travaillent en liaison étroite avec le Secrétariat. L'Australie fera tout ce qui en son pouvoir pour faciliter ce processus, qui posera les fondements de la transition dans le statut du territoire.

Dans ses activités au Timor oriental, l'ONU a fait la preuve de certaines de ses qualités essentielles en tant qu'organisation. Elle aide à régler un problème international qui a couvé pendant près d'un quart de siècle. Elle offre l'infrastructure qui permet une expression libre et juste de la volonté du peuple du Timor oriental. Et lorsque la situation en matière de sécurité ne pouvait plus être contrôlée, elle a facilité la création d'une force internationale pour remettre le processus de transition sur les rails et faire cesser les violations flagrantes des droits de l'homme.

J'ai été frappé par les profondes implications historiques de ce processus car, lorsque l'ONU a été créée à la fin de la seconde guerre mondiale, l'une des raisons d'être de

l'Organisation était d'apporter un règlement impartial et objectif aux problèmes internationaux, affranchie des anciens cycles de rétribution pour le recours à l'agression. L'ancien recours à la force armée et à la notion que la force prime le droit devrait être éliminé et, en son lieu et place, la communauté des nations devait coopérer pour régler les différends internationaux et résoudre les problèmes mondiaux. Le monde, victorieux du nazisme, était déterminé à ce que des maux semblables ne surgissent plus.

Nous avons vu ces 50 dernières années de nombreuses occasions où la pratique n'a pas été à la mesure des idéaux. Mais, de temps à autre, le processus donne des résultats et je crois que de nombreux éléments de l'activité de l'ONU au Timor oriental en sont la preuve. Bien entendu cela ne veut pas dire que le processus ne peut pas être amélioré; il peut l'être. Mais si nous pouvons identifier les éléments positifs de notre expérience au Timor oriental et nous en inspirer pour l'avenir, je crois que nous serons en mesure non seulement d'améliorer la situation du peuple de ce territoire, mais également d'offrir un règlement plus rapide et plus global des crises internationales de l'avenir.

Nous devons également tirer les enseignements des aspects négatifs des événements du Timor oriental. Grâce à nos activités sur place, nous avons montré que l'ONU pouvait agir dans un sens positif. Utilisons cette efficacité et cherchons à rendre l'organisation encore plus précieuse pour la paix et la sécurité mondiales au prochain millénaire.

Je passe à présent à un autre aspect d'un accroissement de l'efficacité : la question de la réforme de l'ONU. Dans un récent rapport sur la préparation de l'Assemblée du millénaire et du sommet du millénaire, le Secrétaire général a décrit l'ONU comme une institution unique. Personne ne niera que la contribution que l'ONU a apportée à la poursuite de la paix et de la sécurité, au progrès économique et social de tous les peuples et à la promotion des droits de l'homme ces 50 dernières années n'a pas été seulement d'une immense valeur, mais aussi tout à fait unique dans l'histoire du monde.

Le XXIe siècle présentera cependant de nouveaux défis et, je l'espère, de nouvelles perspectives.

Sous la direction de Kofi Annan, l'Organisation a commencé à prendre des mesures importantes et indispensables pour se doter des instruments lui permettant d'affronter les défis grâce à une véritable réforme administrative et de la gestion. Il s'agit notamment de changements encourageants dans les pratiques financières et la gestion des ressources humaines, d'économies importantes, d'une amé-

lioration de la coordination entre les différentes institutions de l'ONU, d'une rationalisation notable des structures du Secrétariat et d'une utilisation plus efficace des technologies. De telles réformes ont rendu les travaux de l'ONU plus efficaces et font faire de réelles économies à l'Organisation. Ces économies peuvent alors servir à d'autres programmes au profit de tous les États Membres de l'ONU mais en particulier des États Membres en développement.

Le défi que doit affronter l'ONU — et, reconnaissons-le, tous les États Membres — est d'assurer que cet élan soit maintenu et poursuivi. Un ancien Premier Ministre australien, Sir Robert Menzies, a dit il y a plus de 40 ans «lorsque nous parlons de l'ONU, nous devrions nous souvenir de ce qu'elle est réellement et ne pas nous laisser emporter par des rêves de ce que nous aimerions qu'elle soit dans un autre monde.»

Nous devons accepter le fait que l'ONU existe dans un monde bien réel et être pragmatiques quant à ce qu'elle peut accomplir. Nous devons faire en sorte que les structures et les processus de l'Organisation traduisent mieux les réalités du XXIe siècle. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité élargi, plus représentatif et plus transparent et d'un système de groupes électoraux, qui reflète les réalités géopolitique et économique d'aujourd'hui, plutôt que celles du début des années 60. Pour obtenir de véritables réformes en la matière et sur d'autres points, les États Membres doivent travailler de concert, dans une perspective à long terme et dans un esprit de coopération. Ils doivent également donner la preuve de leur attachement à l'Organisation en payant leurs contributions en temps voulu et en totalité.

Réformer l'ONU, cela signifie ériger une Organisation plus forte et plus efficace qui soit en mesure de répondre aux engagements qu'elle a pris à l'égard des peuples du monde. Cela signifie moins de gaspillage et plus d'activités pratiques. Cela signifie mettre en place une Organisation qui soit dotée d'instruments lui permettant de relever n'importe quels défis que posera le nouveau siècle. Enfin, cela signifie créer une Organisation des Nations Unies qui garde son actualité alors que de nombreuses institutions nationales et internationales s'étiolent, périmées par le rythme rapide des changements.

Je voudrais terminer mes observations en lançant un appel à l'ONU pour qu'elle s'attache à tirer parti de ses points forts. J'ai mentionné la nécessité de s'en tenir à un programme de réforme complet et fondamental, condition essentielle pour une efficacité durable de toute organisation. Mais j'ai également mentionné l'activité de l'ONU au Timor oriental comme exemple de la façon dont l'Organisa-

tion peut faire et fait effectivement la différence dans le règlement de problèmes complexes et redoutables de politique étrangère et humanitaire. L'ONU non seulement a été en mesure d'administrer un scrutin dans des circonstances où de nombreux observateurs le croyaient impossible, mais aussi a pu envoyer une force de maintien de la paix lorsque l'ordre public s'est effondré. Ceux qui souhaitaient exterminer une communauté entière ont été déjoués.

Ce sont là de grandes forces. Mais il nous faut les consolider pour faire de l'ONU une Organisation plus efficace. Nous devons, par exemple, garantir que l'ONU pourra intervenir rapidement lorsqu'une détérioration rapide de la situation menacera des nations entières. C'est l'enseignement tiré du Rwanda. J'ai été frappé par les observations du Secrétaire général sur ce sujet lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée la semaine dernière. Comme le suggère le Secrétaire général, l'évolution de la conjoncture internationale — notamment la progression de la notion de droits de l'individu et l'idée que la communauté internationale a la responsabilité de réagir efficacement aux crises humanitaires — remet en cause la notion classique de souveraineté nationale. L'ONU doit porter son attention sur ces défis et entamer le processus consistant à déterminer le moment et les conditions où l'Organisation doit agir face aux crises humanitaires.

C'est peut être un vieux cliché que de dire que le monde devient de plus en plus petit, mais c'est néanmoins vrai. Dans le passé, les nations du monde auraient pu être pardonnées d'avoir agi avec lenteur face aux crises humanitaires. Les récits d'atrocités, de famine et de catastrophes naturelles mettaient des semaines, voire des mois, pour parvenir à des zones les plus inaccessibles de notre planète. Aujourd'hui, les mêmes récits parviennent sur les écrans de télévision dans les heures, voire les minutes, qui suivent.

Face à ces preuves irréfutables, les gouvernements sont contraints d'agir. Ceux qui résistent doivent faire face à une opinion publique nationale et internationale aussi informée qu'eux. C'est le type de situation dans lequel l'ONU devra de plus en plus remplir ses fonctions : les résultats de l'inaction seront instantanément connus et les conséquences de l'échec font l'objet d'un examen immédiat et très attentif.

Certains seront préoccupés par l'ingérence dans la souveraineté nationale et, évidemment, c'est là une préoccupation importante et légitime. D'autres diront que le principe de la solidarité naturelle humaine est plus important. Mais quelle que soit l'opinion correcte, ces situations sont un fait que nous devons résoudre, que nous le voulions

ou non. Lorsque nous nous réunissons ici à New York chaque année, il nous est facile d'être absorbés par le quotidien de l'ONU, les résolutions, les réunions des commissions, les séances d'information et les activités de groupes.

Combien de fois nous arrêtons-nous pour nous rappeler l'objet de nos réunions? Si nous voulons vraiment défendre la Charte, si nous souhaitons réellement maintenir la paix et la sécurité internationales, aider à mettre en place des forces économique et sociale et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, nous devons commencer par défendre le droit le plus essentiel de tous, le droit à la vie.

Face aux actes de génocide ou aux violations des droits de l'homme perpétrés à une échelle horrible, les nations du monde doivent agir. Je suis très réaliste lorsqu'il s'agit de politique étrangère, mais je crois aussi beaucoup à la valeur de l'idéalisme. Il y a plus de 50 ans, nos prédécesseurs ont créé l'ONU avec le ferme espoir qu'un nouvel ordre international serait instauré pour remplacer l'ancien — un esprit d'action et de coopération internationales qui permettrait d'éviter la compétition et l'agression qui avaient provoqué deux guerres mondiales.

Alors que nous approchons de la fin de ce siècle, il est vrai que l'ONU n'a pas été à la hauteur de tous les espoirs de ses fondateurs. Mais les grandes promesses de l'Organisation persistent. La réaction de l'ONU aux événements qui se sont produits au Timor oriental a montré ce que pouvait réaliser l'Organisation par son action positive. Nous savons les grandes réalisations qu'elle a accomplies. Essayons de tirer parti de ses réalisations afin de créer une Organisation qui soit véritablement en mesure de traiter des problèmes les plus urgents de la communauté internationale. Nous pouvons créer une Organisation des Nations Unies active et pratique qui puisse répondre tant aux aspirations de ses États Membres qu'aux besoins légitimes de toute l'humanité.

Le Président (*parle en l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. David Levy, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël.

M. Levy (*parle en hébreu; texte anglais fourni par la délégation*) : La cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se déroule sous le signe de l'entrée prochaine de l'humanité dans le nouveau millénaire. Elle fait figure de maillon dans la longue chaîne des événements tumultueux qui ont redessiné la carte de la famille des nations.

L'Organisation des Nations Unies est née dans le contexte d'un paysage désolé par la Seconde Guerre mondiale : la plus amère, la plus meurtrière, la plus cruelle guerre qu'ait connue le genre humain. Lorsque le régime nazi a sombré dans des abîmes du mal, l'histoire de la civilisation a connu un moment d'éclipse. Cette période restera inscrite dans les annales de l'humanité, comme un cauchemar durant lequel l'homme a engendré le diable qui a semé dans le monde la destruction, le mal, la terreur et l'extermination. La résistance opposée aux nazis par les forces alliées et la création de l'Organisation des Nations Unies en avril 1945, au seuil de l'écrasement final des forces de destruction, a constitué un sursaut majeur de l'humanité, pour sauver son avenir.

En ce mois où nous marquons le soixantième anniversaire du déclenchement de la plus atroce des guerres, nous ressentons, avec plus de force, d'espoir et de conviction que jamais, que l'ONU et ses activités dans le monde sont devenues indispensables. Les institutions de l'ONU s'emploient à améliorer la santé dans le monde et à guérir les malades; à apporter des vivres aux nécessiteux; à établir un pont entre les cultures; à encourager l'éducation et combattre l'ignorance; à offrir l'espoir aux réfugiés, aux personnes déplacées; à aider les victimes des catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

Les soldats des forces de l'ONU sont l'armée de la paix de notre époque. Les soldats qui servent dans ses rangs appartiennent à toutes les nations et ils risquent parfois leur vie dans des zones déchirées par un conflit et des violences, aux quatre coins du monde, que l'ONU ait reçu pour mandat d'établir la paix ou bien de poster des observateurs pour maintenir la paix. Ces distinctions, si importantes pour les hommes d'État et pour les stratèges des relations internationales, ne signifient rien pour le soldat de l'ONU qui, loin de son pays, apporte espoir et tranquillité dans des lieux endeuillés par les tragédies, les souffrances et la violence.

Après des siècles de violences et de guerres, de servitude et d'anéantissement sur l'autel d'idéologies meurtrières, après des décennies de guerre froide et d'alliances à l'échelle mondiale opposant l'Est et l'Ouest, le genre humain avance à grands pas sur la voie de la réconciliation et de la paix. Nous voyons se développer sous nos yeux un processus mondial dont les signes avant-coureurs suscitent l'espoir. L'humanité s'engage sur une nouvelle voie, celle entrevue par le prophète Isaïe, il y a 2 600 ans. Il annonçait le jour où :

«ils briseront leurs épées pour en faire des socs et leurs lances pour en faire des serpes. On ne lèvera plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à faire la guerre.» (*La Bible, Isaïe 2:4*)

Cette vision prophétique — adoptée par l'ONU comme source d'espoir, comme victoire du bien qui est en l'homme sur le mal — doit servir aujourd'hui plus que jamais de fil conducteur à tous ceux qui chérissent la paix à travers le monde et à leurs représentants ici réunis.

Le monde est devenu plus ouvert. Les satellites, l'Internet, les systèmes de télécommunication réduisent les distances géographiques et culturelles. Les blocs politiques et les anciennes idéologies se sont effrités. Les murs de l'hostilité se sont écroulés, ensevelissant les tyrans et les dictatures qui les avaient édifiés. Ils sont remplacés, sur tous les continents, par de nouveaux blocs, certains en cours de constitution, où règnent la prospérité et le développement. J'espère et je crois que ces transformations bénéfiques se produiront également au Moyen-Orient.

Notre région voit aussi poindre la lumière. Nous sommes actuellement plongés dans un processus politique dont l'aboutissement doit être la paix entre les États et la réconciliation entre les peuples. Israël aspire à une paix globale avec ses voisins, une paix harmonieuse. Israël ne se contentera pas d'une paix politique et stratégique. À nos yeux, la non-belligérance n'est pas la paix à laquelle nous aspirons.

Qu'il me soit permis de rappeler que la paix signifie une culture de la paix; la paix implique de refuser la violence, tant explicitement qu'implicitement; la paix signifie la fin des boycottages et des condamnations, des provocations et des affrontements. La paix implique aussi un langage de paix : elle réside dans ce que disent les dirigeants à leur peuple, les maîtres à leurs élèves, les dirigeants religieux à leurs fidèles.

À une époque où les intégrismes religieux redressent la tête, perturbant la sagesse et la liberté de l'homme, il est de la plus haute importance de renforcer le dialogue interconfessionnel, de présenter les religions dans leurs formes éclairées, qui sanctifient la tolérance et la coexistence.

Dans notre quête pour établir la paix dans notre région, nous nous heurtons bien souvent à des réalités contradictoires. Parallèlement au processus de paix, nos interlocuteurs mènent contre Israël une lutte politique constante dans divers forums internationaux, y compris au sein de cette Assemblée. Ce double comportement est incompatible avec

le processus de paix et il est intolérable. Tout comme sont inacceptables les résolutions extrémistes de la Ligue arabe contre Israël, contraires à l'esprit de paix qui s'est exprimé dans la signature du Mémorandum de Sharm el-Sheikh.

Nous espérons et escomptions un climat différent, qui prolongerait l'impulsion donnée par le nouveau Gouvernement d'Israël. Nous avons été attristés d'assister à des événements qui portent atteinte à l'essence même de la paix et qu'on peut difficilement qualifier autrement que de résolutions antipaix.

La coexistence du processus de paix, d'une part, et de nouvelles déclarations et résolutions anti-israéliennes, d'autre part, conduit à s'interroger sur la conception que se font de la paix nos interlocuteurs. Est-ce une paix qui implique la normalisation et des frontières ouvertes ou ne s'agit-il que d'une paix de reconnaissance mutuelle temporaire? Peut-on espérer que les relations que nous entretenons avec des États du Maghreb et du Golfe, comme le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie, avec le Qatar et Oman, puissent s'étendre et se développer? Ou bien resteront-elles l'otage d'humeurs changeantes, fluctuant chaque fois que les négociations se trouvent en difficulté ou aboutissent à des désaccords? Les doutes qui continuent de planer sur ces questions essentielles sont incompatibles avec le prix élevé et les risques qu'Israël accepte de payer et d'assumer.

Il y a trois semaines, le 4 septembre, Israël et l'Autorité palestinienne ont signé le Mémorandum de Sharm el-Sheikh, qui établit pour la première fois un lien chronologique, politique et conceptuel entre les accords intérimaires et le règlement permanent. Le 13 septembre, les pourparlers concernant le règlement permanent ont repris entre les Palestiniens et Israéliens.

Nous sommes déterminés à parvenir, d'ici février 2000, à un accord-cadre qui formera la base du règlement permanent, conformément aux termes, convenu entre les parties du Mémorandum de Sharm el-Sheikh. Dans ce cadre, nous identifierons les problèmes et nous établirons un agenda en vue de l'accord sur le règlement permanent. Les points à aborder sont connus, de même que les différences dans l'approche et les écarts entre les parties. Seules des négociations directes doivent permettre de fournir les solutions recherchées.

En ce qui concerne le règlement permanent, je tiens à dire ici, du haut de cette tribune, que lorsque nous parlons de séparation politique, comme de l'une de nos conceptions essentielles dans le cadre du règlement permanent, nous disons en même temps que, dans l'intérêt des deux parties,

nous ne devons pas nécessairement rompre les liens essentiels à la coexistence dans de larges secteurs de la vie.

Du point de vue d'Israël il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, de concurrence entre les divers volets des négociations. Israël aspire à parvenir à la paix également avec la Syrie, notre voisin du nord. Ceci est après tout dans l'intérêt supérieur des deux pays. Néanmoins, parallèlement à ces intérêts communs, le point suivant doit être précisé : un État démocratique, comme Israël, ne peut pas accepter que l'on pose comme condition préalable à l'ouverture de négociations ce qui doit en constituer la conclusion finale, contrairement à la conception de l'autre partie et à ce qu'elle stipule dans des formules extrêmes et rigides.

Évitons, surtout, de laisser passer, sans la saisir, l'occasion favorable qui se présente à nous, afin de pouvoir regarder nos enfants — tant Israéliens que Syriens — dans les yeux, avec la conscience tranquille et de pouvoir leur dire en toute honnêteté : nous avons tout tenté, nous avons tout fait. Je lance un appel aux dirigeants syriens étant donné ce que nous avons traversé ensemble, cessons de tergiverser. Le moment est venu de dialoguer. Se rencontrer et discuter ne constitue pas un sacrifice politique. C'est une nécessité et un besoin.

Sur la voie d'une paix globale, nous souhaiterions voir le Liban se joindre au camp de ceux qui font la paix. Il faut mettre fin à l'anomalie qui s'est installée sur son territoire. Nous n'avons pas et n'avons jamais eu la moindre revendication ou le moindre différend territorial avec le Liban. Le seul intérêt qui guide notre politique est la paix et la sécurité de nos citoyens. Je dois dire que malheureusement durant bien des années, le Gouvernement libanais n'a pas réussi à asseoir sa souveraineté au sud de son pays ni à désarmer le Hezbollah. J'espère que cette situation changera et qu'Israël pourra quitter la partie sud du Liban dans le cadre d'un accord.

Néanmoins, ayant cela pour ambition, je tiens à souligner que nous ne serons pas indéfiniment les otages de ceux qui adoptent des comportements obtus et de défi. Nous conserverons notre autonomie pour adopter les décisions qui concernent la défense et la promotion de nos intérêts, en prenant en considération tous les choix possibles.

Une réconciliation entre Israël et ses voisins doit permettre à tous les peuples de la région de jouir des fruits de la paix. Il ne faut pas considérer la normalisation comme un geste unilatéral. La normalisation, résultat naturel et nécessaire d'une coexistence pacifique, ne joue pas au

bénéfice de l'une des parties. Elle est de l'intérêt de l'ensemble des peuples de la région.

Quant au volet multilatéral, nous espérons, dès cette année, lui donner un second souffle. Le besoin se fait sentir d'une coopération étroite dans des projets régionaux multilatéraux. Notre région est dotée d'un extraordinaire potentiel. Afin d'en tirer le meilleur parti, il nous faut instituer un dispositif de coopération véritable entre les États de la région. Cette coopération est indéniablement dans l'intérêt de nous tous dans la région.

La pénurie d'eau, qui ne cessera de s'aggraver, pourrait dicter un nouveau mode de vie aux habitants du Moyen-Orient, au cours des années à venir. Israël s'organise pour faire face à ce problème, qui devient imminent. Là encore, une coopération s'avère nécessaire entre les États de la région, et elle sera profitable à toutes les parties.

Les groupes de travail du volet multilatéral se penchent sur un certain nombre de problèmes d'importance primordiale. Leur activité avait été malheureusement mise en veilleuse pour des raisons non fondées. Le moment est venu de leur redonner vie. Tout délai, toute condition posée risquent de porter atteinte au processus de paix et à l'assistance qui est vitale pour les peuples de la région. Tout au long de cet important processus, tant sur le volet bilatéral que sur le volet multilatéral, nous avons été accompagnés par la communauté internationale, en premier lieu par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Union européenne, le Canada, la Norvège, le Japon, la Chine et d'autres États et organisations qui ont apporté leur aide et continuent de le faire. Pour leur contribution capitale, ils méritent d'être remerciés du haut de cette tribune.

L'Égypte et la Jordanie ont été les premiers partenaires qui ont su briser le mur d'hostilité et réchauffer les relations dans notre région. Tant l'amélioration des relations entre nous et l'Égypte que le processus multilatéral sont essentiels pour la réalisation des objectifs communs aux nations de la région. Les relations entre Israël et la Jordanie offrent l'exemple de relations normales et souhaitables entre deux États voisins. Nous aspirons à faire en sorte que soit renforcé le lien entre nos deux peuples, sur les plans économique, social et politique.

Jetant un regard en arrière sur ce chemin difficile qui mène à la paix, nous évoquons avec douleur et tristesse la mémoire des pionniers qui ont frayé la voie et qui ne sont plus aujourd'hui parmi nous. Menachem Begin, Anouar El-Sadate, Itzhak Rabin, le Roi Hussein de Jordanie et le Roi Hassan II du Maroc. Leur vision et leur oeuvre nous inci-

tent à continuer d'agir pour mener à bien leur oeuvre de paix.

Ne nous leurrions surtout pas. Notre région n'est ni l'Amérique du Nord, ni le Benelux. Engagés dans des négociations pour faire progresser le processus de paix, nous restons en même temps très conscients des menaces directes qui pèsent sur nous et qui mettent en danger la stabilité de la région tout entière. La conjonction d'un fondamentalisme extrémiste et de l'utilisation possible d'armes de destruction massive menace la paix, la stabilité et l'avenir de la région entière. Il ne s'agit pas de formules purement académiques, puisées dans le jargon des relations internationales, mais d'une dure réalité que nous sommes tenus d'affronter.

Du haut de cette tribune mondiale, je lance un appel pour que l'on cesse de fournir toute aide technologique, scientifique ou autre, aux États qui cherchent à obtenir un armement non conventionnel et qui menacent l'existence d'Israël et de la région tout entière.

La guerre du Golfe persique a prouvé qu'un dirigeant dépourvu de raison et de stabilité constituait un danger pour l'ensemble des États de la région, voire du monde entier. Il faut immédiatement remettre en place le dispositif de surveillance internationale de l'Iraq. Tant que le régime iraquien poursuit ses efforts pour se procurer un armement non conventionnel, tout en menaçant la paix de la région, il incombe à la communauté internationale de maintenir le régime de surveillance. L'ONU est l'organisme international le plus considérable et il jouit du maximum d'autorité et de consensus. C'est à lui qu'il appartient de reprendre l'initiative et d'assumer la responsabilité d'arrêter le danger.

Il existe un autre ennemi stratégique, le terrorisme, dont on ne peut tolérer l'existence. Il ne menace pas seulement Israël, mais aussi beaucoup d'autres États du monde entier. Le terrorisme ne connaît ni frontières ni règles. Il ne peut y avoir et il n'y aura pas de coexistence avec le terrorisme, ni dans un cadre des négociations que mène Israël avec ses voisins, ni dans le cadre régional élargi. Il se trompe celui qui pense que le terrorisme dérange, harcèle, mais qu'on peut apprendre à vivre avec lui. Le terrorisme constitue, par essence, une menace stratégique. Contre cette menace, il est nécessaire d'entreprendre une action conjointe, concertée, déterminée et sans concession.

C'est dans ce palais de verre, qui reflète l'image actuelle de notre monde, avec ses ombres et ses lumières, que les adversaires et les ennemis, les alliés et les amis se rencontrent pour créer un espace de dialogue et de coexis-

tence. Le dialogue est un moyen de parvenir à régler les conflits. Il est l'objectif de nos lendemains. Dialogue et langage commun sont les instruments de la diplomatie. Ils constituent la matière première qui permettra de transformer la réalité et d'instaurer un monde stable et plus confiant.

C'est ici, à l'Assemblée générale, au début de la décennie, que j'ai rencontré pour la première fois mon homologue chinois. Après 40 années de rupture absolue entre nos deux pays, nous avons convenu alors de rétablir des relations diplomatiques entre Israël et la Chine. C'est ici, également, qu'ont été posées les fondations pour nouer des relations avec l'ex-Union soviétique, l'Inde, le Nigéria et d'autres États. Voilà, seulement quelques exemples pour illustrer les possibilités offertes par cette arène de jeter des ponts entre les États et les peuples.

En tant que nation qui a elle-même traversé de grandes difficultés, surmontées seulement grâce à des efforts de développement accélérés, l'État d'Israël prend part à l'effort international d'assistance à autrui. Il partage avec les autres son savoir, sa technologie et l'expérience accumulée dans divers domaines. Le peuple israélien est fier de sa longue tradition de partenariat et d'amitié avec tout le monde.

Par l'intermédiaire de la Division de coopération internationale, au Ministère israélien des affaires étrangères, Israël mène des projets et offre un large éventail de programmes de formation en Israël. Nous avons des centres de démonstration et nous menons des recherches. À titre d'exemple, un centre médical spécial, que nous avons récemment installé en Mauritanie, contribue à guérir nombre de citoyens de cet État qui souffrent de maladies chroniques des yeux. De même, Israël déploie de grands efforts et investit d'énormes ressources pour former un personnel qui acquiert les aptitudes nécessaires pour relever les différents défis affrontant de nombreuses régions du monde.

Durant plus de 40 ans d'activité, le Centre israélien de coopération internationale a formé près de 70 000 stagiaires originaires de plus de 120 États venus en Israël pour participer à des stages dans divers domaines tels que l'agriculture, l'hydrologie, la santé, la médecine, les sciences, l'éducation et autres.

Pour la seule année 1998, 155 cours ont été organisés en Israël dans une gamme étendue de sujets. Plus de 4 000 stagiaires les ont suivis. Ce dont je me réjouis, c'est qu'un grand nombre d'entre eux venaient des pays du Moyen-Orient. Parmi eux, 820 Palestiniens ont suivi ces cours l'an dernier contribuant par là à consolider les liens de paix tissés entre Israéliens et Palestiniens. La même année, nous

avons organisé à l'étranger près de 150 cours dans 60 pays différents, auxquels ont participé plus de 7 000 stagiaires. Je suis fier de mentionner que dans de nombreux pays où nous avons envoyé des experts israéliens le personnel local a pu mettre en pratique, sur place, avec des résultats positifs, la bonne volonté dont nous avons fait preuve, et ce pour le plus grand profit de leur peuple et de leur terre.

En raison de la réputation qu'il s'est acquise, le Centre israélien de coopération internationale est aussi devenu l'un des acteurs essentiels, en Israël, vers lesquels se tournent les regards quand se produisent des catastrophes naturelles dans le monde. Récemment encore, nous avons constaté à quel point une telle aide est vitale lors de catastrophes naturelles. Israël a toujours répondu favorablement lorsqu'on s'est adressé à lui pour qu'il prenne part à ces missions d'aide et de secours, sans considération du contexte politique ou de l'état des relations diplomatiques.

Nous appuyons et félicitons les États-Unis d'Amérique, notre ami et notre allié, qui sont une inspiration pour nous tous par leurs efforts de promotion des valeurs de coopération entre les peuples. Et il est plus opportun de leur exprimer ici notre appréciation pour leurs intenses efforts tendant à instaurer une paix véritable au Moyen-Orient.

En ce moment même, aux États-Unis d'Amérique, nous avons constaté un nouveau recours à la menace du boycottage. Le cas auquel nous faisons allusion est celui de la société américaine Disney pour avoir osé laisser figurer Jérusalem dans le cadre d'une exposition du millénaire. Nous dénonçons ce genre de menaces et l'usage que font certains États arabes de cet instrument vétuste. Il est déplacé, tant ici que partout ailleurs dans le monde.

Durant des millénaires, depuis l'époque du Roi biblique David, bâtisseur de Jérusalem, et jusqu'à nos jours, Jérusalem n'a jamais été la capitale d'un peuple autre que la nation d'Israël, le peuple juif. Même après notre exil forcé hors de la terre d'Israël, nous avons continué, génération après génération, de rester fidèles à Jérusalem. Nous avons porté sa flamme dans nos coeurs comme source cachée de notre foi et de nos espoirs.

Au cours de nos pérégrinations, en Orient et en Occident, dans les déserts d'Afrique et aux confins de Sibérie, depuis l'Âge d'or espagnol à travers la sombre Inquisition, durant l'ère romantique prospère en Europe jusqu'aux cendres carbonisées de l'Holocauste, le regard des Juifs et leurs prières ont toujours été tournés vers Jérusalem. Année après année, de père en fils, l'hymne de la nation juive a immuablement été «L'an prochain à Jérusalem».

Et au terme des générations précédentes et des exils, nous avons eu le privilège d'être jugés dignes de revenir à Jérusalem, de la relever de ses ruines, de la dédier à nouveau, selon l'expression du poète, comme centre d'une beauté radieuse, parfaite, ouvert aux adeptes de toutes les religions où l'on respecte la liberté de culte de toutes les croyances.

N'est-il donc pas déplorable qu'aujourd'hui encore, 51 ans après l'indépendance d'Israël, il existe toujours des gens qui nient notre droit naturel de choisir notre capitale, un droit pourtant octroyé à toute nation du monde. Émanant de Jérusalem, la cité de David, je veux citer le cantique original de David, sur Jérusalem, dont des mots résonnent à travers les âges et gardent leur sens de génération en génération :

«Enfin nos pieds s'arrêtent à tes portes, Jérusalem!
Jérusalem, bâtie comme une ville où tout ensemble fait corps.» (*La Bible, psaume 122:2-3*)

Aujourd'hui, comme par le passé, de cette tribune nous déclarons au monde entier, à nos amis à notre peuple et à ceux qui sont éloignés de nous : Jérusalem, unifiée sous la souveraineté israélienne, est et restera à jamais la capitale d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. le Cheikh Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre expérience et vos compétences vont fortement contribuer au succès des délibérations de cette session. Je tiens à vous assurer que ma délégation est soucieuse de collaborer avec vous dans l'accomplissement de votre tâche.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer mes remerciements à S. E. M. Didier Operti Badán, Président de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale pour sa contribution aux réalisations et aux succès de cette session. C'est également un plaisir pour moi d'exprimer mon appréciation pour les efforts que le Secrétaire général Kofi Annan déploie afin de permettre à l'Organisation de s'acquitter de son rôle en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales et de renforcer la coopération internationale. J'exprime également les sincères félicitations de l'État de Bahreïn au Royaume des Tonga, à la République de Nauru et à la République de

Kiribati pour leur admission au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le 6 mars 1999, l'État de Bahreïn a annoncé au peuple de Bahreïn et au reste du monde la triste nouvelle du décès de son Émir S. A. le Cheikh 'Isa Bin Salman Al-Khalifa. C'était un grand Émir et un grand homme qui aimait son peuple et était aimé de son peuple en raison de ses qualités de loyauté, de tolérance et de civilité qui caractérisent les bahreïnites. Il était, un fervent défenseur de l'indépendance nationale, de la Constitution, du processus consultatif et de la mise en place des institutions étatiques et de l'état de droit et d'ordre. C'était l'homme du développement, de la renaissance générale et de la diversification de l'économie nationale, l'homme de la coopération dans le Golfe et de la solidarité arabe dans les moments et les situations les plus difficiles. C'était un champion de la paix, de la coopération internationale et d'une réelle amitié entre tous les peuples.

Ces aptitudes sont l'héritage que nous a légué l'Émir disparu et cette approche continuera d'être le flambeau guidant Bahreïn dans son cheminement national, sa coopération avec les États du Golfe, sa solidarité arabe, ses transactions régionales avec ses voisins et sa coopération internationale avec tous.

En raison du moment particulier où se déroule cette session qui a lieu à la jonction entre la fin d'un siècle et l'avènement d'un nouveau millénaire, il nous faut marquer un temps d'arrêt pour réfléchir à l'expérience de l'Organisation des Nations Unies au cours de cette seconde moitié du siècle. Nous devons souligner à nouveau qu'à l'approche du troisième millénaire, il nous faut agir conformément aux principes et buts de la Charte des Nations Unies car ils visent à renforcer la paix et le développement économique et social dans l'intérêt du monde entier et sur la base de l'égalité, de la justice et du respect du droit.

L'expérience de plus de 50 années de l'Organisation, avec tous les succès et les revers qu'elle a connus face aux crises et aux défis auxquels le monde a été confronté, montre que les enseignements tirés du passé doivent être pris en considération pour que nous soyons plus à même d'édifier le monde de l'avenir, un monde meilleur et plus fidèle aux principes des Nations Unies. Certaines de ces expériences ont démontré que lorsque l'on s'écartait des principes de la Charte et des résolutions de l'ONU, les relations entre de nombreux États s'en trouvaient tendues et que cela créait des différends régionaux et des conflits ethniques qui menacent la paix et la stabilité dans de nombreuses régions du monde. Néanmoins, les réalisations de l'humanité au cours de cette seconde moitié du siècle, notamment dans le do-

maine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement durable et de la coopération internationale, avec le concours des Nations Unies, méritent nos éloges et notre attachement. Nous pourrions ainsi soulager les souffrances humaines de ceux qui continuent d'endurer la pauvreté et l'absence de sécurité et de stabilité, et à qui manque l'essentiel pour vivre dignement.

C'est pour cela que nous sommes tous d'accord sur l'importance du rôle fondamental que joue l'ONU incarnant la conscience de la communauté internationale et son espoir d'édifier un monde meilleur dans lequel nos aspirations humaines communes, telles que consacrées par la Charte, pourront être réalisées.

L'expérience de Bahreïn au Conseil de sécurité au cours de ces deux dernières années a montré que les petits pays peuvent contribuer efficacement aux causes de la paix et de la sécurité internationales. Cette expérience a également réaffirmé les convictions de Bahreïn, plus particulièrement son respect des principes de la Charte des Nations Unies et de la légalité internationale, qui traduisent la volonté et le désir de la communauté internationale de vivre dans un climat de sécurité, de tolérance et de paix. Elle a également confirmé aux yeux de Bahreïn l'importance de renforcer les principes de représentation géographique équitable et de transparence car ce sont des valeurs et des principes fondamentaux dans les relations internationales. Ces valeurs et principes peuvent renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité et permettront d'accroître la capacité du Conseil de fonctionner efficacement. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que des efforts soient déployés pour réformer le Conseil afin qu'il puisse véritablement traduire les réalités politiques et rester au pas avec les changements du climat international en mutation, au cours du siècle à venir.

Le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine de la paix et de la sécurité nécessite que les processus de maintien de la paix et de l'édification de la paix soient étroitement liés afin d'empêcher toute relance des conflits. C'est la raison pour laquelle Bahreïn au cours de son exercice de la présidence du Conseil en décembre dernier avait demandé la convocation d'une séance à participation non limitée afin d'examiner la relation entre le maintien de la paix et l'édification de la paix. La large participation des membres du Conseil et d'autres Membres de l'ONU témoigne de la conviction de nombreux États Membres que ce lien est essentiel pour intégrer l'action politique au développement économique et social.

Le souci de Bahreïn de s'associer aux efforts conjoints menés pour trouver une solution aux questions liées à la paix et à la sécurité est prouvé par sa participation active et positive aux délibérations du Conseil de sécurité sur ces questions. Grâce à l'expérience et à l'expertise acquises, Bahreïn agira tant dans sa région qu'au niveau international pour faire progresser les principes de sécurité, de paix et de stabilité.

Depuis le début du renouveau contemporain de Bahreïn, notre pays a cherché à édifier un État moderne et une société civile développée, basée sur la valeur de l'homme, et sur sa formation pour traiter les données de notre époque et participer positivement aux transformations en cours dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Bahreïn a ainsi été en mesure de mettre en place une économie libre et développée qui a permis au pays de parvenir à un développement humain global et durable de la patrie et du citoyen, comme le montre la place remarquable occupée par notre pays depuis cinq années consécutives dans l'indice de développement humain et comme cela est attesté par les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, dont nous apprécions la contribution et les efforts déployés dans le domaine du développement dans de nombreux pays.

L'État de Bahreïn a toujours été conscient de l'importance du développement de l'élément humain. Il a donc mis en oeuvre des plans et des politiques pour le développement et l'utilisation des compétences des Bahreïniens dans tous les domaines. Il a également promulgué des lois encourageant les femmes à se joindre à l'effectif des travailleurs et à entrer dans le marché du travail. Le pourcentage des femmes bahreïniennes s'élève ainsi à 33,5 % en 1998 pour l'ensemble de la main-d'oeuvre du secteur public et le nombre total de femme dans la main-d'oeuvre du secteur privé atteint 20 %. L'État de Bahreïn est fier de ces résultats tant au niveau national et régional qu'au niveau international. Cela est dû au fait que Bahreïn offre les mêmes opportunités à ses citoyens hommes ou femmes dans les domaines de l'éducation, de la santé, du bien-être social et autres, car ils relèvent des droits prioritaires de l'homme. Tous les efforts menés par Bahreïn dans ces domaines ont été salués par les institutions et les experts des Nations Unies oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme.

En cette nouvelle ère sous le règne de son émir, S. A. Cheikh Hamad Bin Issa Al-Khalifa, Bahreïn poursuivra cette voie qui lui a permis d'occuper une place de choix sur le plan économique et social, et à fait de lui un exemple de développement progressif qui tient compte à la fois de la dimension mondiale et de la sauvegarde de son héritage et de ses traditions.

Au cours des deux dernières décennies, la région du Golfe a connu des événements graves et douloureux dont les incidences continuent de menacer la sécurité et la stabilité de cette région clef qui est un passage important pour le commerce mondial et pour les échanges entre différentes nations du monde.

Ces événements ont montré que le maintien et la sauvegarde de la sécurité régionale ne pouvait se fonder que sur le strict respect des principes que l'État de Bahreïn a toujours défendus, et dont les principaux sont : le respect du statu quo et de l'inviolabilité des frontières établies; les relations entre les pays de la région doivent se fonder sur les principes de bon voisinage, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures; la reconnaissance de la souveraineté nationale de chaque État est un élément fondamental pour assurer la préservation de la sécurité et de la stabilité dans la région; le règlement des différends par les moyens pacifiques acceptables pour les États.

En conséquence et réaffirmant la position que nous avons toujours défendue sur un certain nombre de questions régionales et internationales et notre souci d'assurer le maintien de la sécurité et de la paix dans le monde, et en particulier dans la région du Golfe, Bahreïn demande une nouvelle fois à l'Iraq de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment celles relatives aux armes de destruction massive et à la libération des prisonniers de guerre et des détenus koweïtiens et d'autres nationalités.

Par ailleurs, Bahreïn demande à nouveau instamment que les efforts se poursuivent afin d'alléger les souffrances du peuple frère iraquien découlant de l'embargo qui lui est imposé. Bahreïn est par ailleurs profondément soucieux de la sauvegarde de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et s'oppose à toute ingérence dans ses affaires intérieures.

Dans l'intérêt de la sécurité, de la stabilité et de la paix dans la région du Golfe, Bahreïn souhaite confirmer encore une fois son soutien à tous les efforts déployés en vue de régler pacifiquement le différend qui oppose les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran sur les trois îles, à savoir Abou Moussa, Grande Tumb et Petite Tumb qui appartiennent aux Émirats arabes unis. À cet égard, Bahreïn souhaite qu'aboutissent les travaux de la Commission ministérielle tripartite créée par le Conseil de coopération du Golfe pour régler le différend de manière à instaurer de bonnes relations normales avec la République islamique d'Iran sur la base des principes de bon voisinage, de respect mutuel et de sauvegarde des intérêts communs.

Dans le contexte des questions de sécurité et de stabilité, il est essentiel que nous soulignons à nouveau le danger des revendications territoriales qui comportent une modification des frontières établies, héritées et traditionnellement acceptées. Bahreïn se félicite donc des résolutions adoptées par le sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenu en Algérie en juillet 1999 et qui a confirmé l'adhésion des États membres de l'Organisation aux principes énoncés dans la Charte de l'OUA et dans les résolutions de l'OUA relatives aux frontières héritées et traditionnellement acceptées.

Au cours de ces trois dernières années, le processus de paix au Moyen-Orient a connu des rechutes qui ont mené à l'arrêt de ce processus et ont failli le détruire complètement en raison des positions rigides et des politiques contradictoires adoptées par de le Gouvernement israélien précédent. À présent qu'un nouveau Gouvernement est au pouvoir, qu'il a fait des promesses et s'est montré disposé à relancer le processus de paix, Bahreïn, qui a appuyé ce processus depuis le tout début et a toujours oeuvré pour son succès, exprime l'espoir de voir le nouveau Gouvernement israélien traduire ses promesses en une application complète et fidèle de tous les accords conclus et il espère que ce gouvernement adoptera une attitude qui réponde aux efforts internationaux déployés pour faire aboutir le processus de paix.

L'État de Bahreïn s'est donc félicité du dernier accord palestinien-israélien sur la mise en oeuvre des accords de Wye River signé à Sharm el-Sheikh et estime qu'il représente un pas positif vers le règlement définitif du problème opposant les deux parties et renforce la progression du processus de paix entre toutes les parties.

La partie arabe a à maintes reprises affirmé son attachement aux termes de paix énoncés dans les principes de la Conférence de Madrid de 1991 et dans les résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle estime que la réalisation d'une paix juste, globale et durable dans la région doit être un choix stratégique qui impose à Israël de reconnaître les droits légitimes arabes, et de respecter les résolutions pertinentes de la légalité internationale, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de respecter le droit du peuple palestinien d'avoir son propre État indépendant avec Jérusalem pour capitale, de se retirer intégralement des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et de se retirer du territoire libanais en vertu de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Le succès du processus de paix et la réalisation d'une paix juste, globale et durable auront de toute évidence une

incidence sur la stabilité future et le développement de tous les pays et peuples de la région.

Cela confirme aussi l'importance d'accélérer les efforts en vue de faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte de toutes les armes de destruction massive, dont les armes nucléaires.

Le monde a assisté cette année à des événements positifs dans une affaire qui était une source de préoccupation pour l'Organisation internationale et pour la communauté internationale, à savoir la question de Lockerbie. Nous souhaitons, à ce point, saluer la Jamahiriya arabe libyenne pour avoir respecté les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que les autres parties pour la coopération dont elles ont fait preuve en cette affaire. Nous nous félicitons également de la suspension par le Conseil de sécurité des sanctions à l'égard de la Libye et apprécions les efforts du Gouvernement du Royaume frère d'Arabie saoudite et du Gouvernement sud-africain ainsi que du Secrétaire général des Nations Unies et des organisations régionales concernées — efforts qui ont conduit à un accord sur cette affaire. Nous espérons que cela mènera à une levée totale des sanctions.

La détente au Kosovo grâce au retour des réfugiés et des personnes déplacées à leurs demeures et à leurs villages a empli d'espoir et de satisfaction la communauté internationale. Toutefois, le monde entier a vu les images atterrantes des crimes de nettoyage ethnique, de terrorisation de la population innocente et des souffrances endurées par le peuple du Kosovo, notamment le déplacement d'environ un million de Kosovars, les enterrements dans des fosses communes et la destruction de villages et de maisons. Cela impose à la communauté internationale une constante vigilance pour écarter les dangers de la séparation raciale et en traiter les causes.

Compte tenu de l'intérêt qu'il porte au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'État de Bahreïn demande instamment à l'ONU et à la communauté internationale de redoubler rapidement d'efforts, en coopération avec les organisations régionales compétentes, pour régler les conflits en cours dans différentes régions et entre un certain nombre d'États. Ceci comprend la tension entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les luttes internes en Afghanistan, en Somalie, en République démocratique du Congo, au Timor oriental et dans d'autres parties du monde.

Il y a d'autres causes de préoccupation : les phénomènes du terrorisme, de la violence, du crime organisé et les activités connexes comme le trafic transnational de stupé-

fiantes et d'armes qui continuent de menacer toutes les sociétés. Pour faire face à ces problèmes l'État de Bahreïn appuie l'appel lancé par la République arabe d'Égypte à la convocation d'une conférence internationale, organisée sous les auspices des Nations Unies, qui serait chargée de mettre sur pied une stratégie mondiale pour combattre et éliminer ces phénomènes.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'économie mondiale a connu des transformations considérables sur le plan du commerce international, y compris l'émergence de conglomerats commerciaux gigantesques et une révolution dans les domaines de la technologie, de l'information et de la communication.

Environ un demi-siècle après la création du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, la communauté internationale a été en mesure de créer l'Organisation mondiale du commerce chargée de mettre en place des cadres pour le commerce mondial dans les prochaines décennies. Aujourd'hui, avec l'avènement du XXIe siècle et la montée de la mondialisation économique, la communauté internationale doit se fixer des objectifs ambitieux, dont le plus important est l'élimination de la pauvreté et la poursuite du développement économique et social.

Bien que la position positive et constructive adoptée par le Groupe des Huit concernant le règlement des problèmes d'endettement ait créé un climat de confiance et de satisfaction, deux points importants doivent cependant être soulignés. Tout d'abord, le fardeau du remboursement des soldes restants et du service de la dette ne doit pas entraver la capacité de croissance et d'intégration à l'économie mondiale des économies nationales concernées. Deuxièmement, il est indispensable de créer un climat favorable à la promotion de la coopération économique et commerciale entre les États sur la base de l'égalité et des avantages mutuels dans le cadre de la transparence des marchés financiers, de faciliter le transfert de technologies et d'encourager l'investissement afin de renforcer le développement et la croissance pour tous et l'intégration équitable des économies des pays en développement au système économique mondial. Cela permettra à l'économie mondiale d'éviter d'autres secousses susceptibles d'avoir un impact universel.

L'État de Bahreïn est heureux de contribuer aux efforts internationaux déployés en vue de parvenir à une meilleure coopération économique internationale grâce à sa stabilité et à sa situation stratégique, au climat commercial et des investissements dont il jouit — éléments qui l'ont aidé à attirer des capitaux étrangers et à affermir son rang de

centre financier et commercial de premier plan dans le monde.

Avec l'approche imminente du nouveau siècle, le monde a connu des changements historiques considérables engendrés par les progrès technologiques et scientifiques, la révolution des communications, le flux rapide de l'information, la tendance à l'ouverture des marchés mondiaux et l'interaction de plus en plus grande entre les nations, les cultures et les civilisations. Autant d'éléments qui apportent l'espoir d'un monde meilleur pour l'humanité tout entière. Néanmoins, alors que nous apprécions les aspects positifs de ces progrès, nous sommes également obligés de mettre en garde contre les dangers qui peuvent les accompagner, et porter ombrage à ces aspects positifs. Ces dangers posent les questions suivantes.

Dans quelle mesure les pays pauvres peuvent-ils profiter de la révolution technologique? S'ils ne sont pas en mesure de le faire, alors la révolution ne ferait qu'agrandir le fossé entre pauvres et riches. Dans quelle mesure les progrès scientifiques et la mondialisation peuvent-ils résoudre les différents problèmes écologiques qui menacent le monde entier si la solution apportée ne tient pas compte du règlement des problèmes de développement dans les pays pauvres, d'une part, et d'autre part ne réduit pas et ne rationalise pas les tendances à la consommation et au luxe dans les pays riches? Dans quelle mesure la mondialisation, ou les mouvements universels de capitaux et les marchés mondiaux peuvent-ils faciliter les flux des investissements vers les pays en développement et encourager leurs capacités d'exportation de façon à aider au développement de leurs économies et à la contribution de celles-ci à l'économie mondiale? Dans quelle mesure le potentiel de ces progrès ou de cette mondialisation peut-il être utilisé pour aider à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, à faire face aux conflits ethniques, à régler les différends et à éliminer la menace du terrorisme international? Dans quelle mesure ce progrès et la mondialisation peuvent-ils être utilisés pour augmenter les chances d'améliorer la qualité de l'éducation, de la culture et de la connaissance interculturelle mondiale en vue de faire valoir les idéaux de paix, d'égalité et de fraternité entre tous les membres de la race humaine?

Avec l'avènement du troisième millénaire, il nous appartient de réfléchir aux réalisations de l'humanité d'une part, et aux horribles souffrances humaines que connaissent des milliers de personnes en raison de différends, de conflits et de la pauvreté, d'autre part. Nous estimons que l'ONU est la principale instance dans laquelle doit se dérouler cette réflexion et cette méditation afin d'apporter des solutions à

ces problèmes. Bahreïn est convaincu que la communauté internationale peut raffermir sa position et ses valeurs au cours du prochain millénaire et s'assurer un destin meilleur par le biais de la réalisation de la paix, de la sécurité, de la solidarité et de la coopération dans le cadre du partenariat humain universel et du pluralisme. Bahreïn considère que ces éléments sont essentiels pour la survie de la planète et demande instamment que le rôle du système des Nations Unies soit renforcé car ce système est le véritable gardien de nos réalisations et de nos aspirations. L'ONU pourra ainsi pleinement remplir sa tâche. Nous sommes convaincus que l'humanité peut aspirer à davantage de progrès, de développement et de croissance grâce à une coordination et une coopération au sein de l'ONU et des organisations régionales. Nous espérons que le nouveau millénaire marquera l'aube d'une ère d'abondance au cours de laquelle le monde goûtera pleinement à la sécurité, à la paix et à la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Tchad, S. E. M. Mahamat Saleh Annadif.

M. Annadif (Tchad) : Je voudrais, au nom de la délégation qui m'accompagne et à mon nom propre, vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Cette élection est un hommage rendu à votre pays, la Namibie, pour sa contribution à la défense des idéaux de notre Organisation tout autant qu'elle témoigne de la reconnaissance de vos qualités dont la compétence n'est pas des moindres. La délégation tchadienne a la profonde conviction que votre expérience, vos talents et votre sagesse contribueront aux succès de nos délibérations et vous assure de son soutien total et de sa coopération dans l'accomplissement de votre noble mission.

Je voudrais aussi exprimer notre sentiment de gratitude à votre prédécesseur S. E. Didier Operti de l'Uruguay, qui a dirigé avec tact et doigté les travaux de la cinquante-troisième session.

Qu'il me soit également permis de saluer les mérites de notre Secrétaire général, S. E. Kofi Annan, pour la clairvoyance et la sagesse et surtout la patience avec lesquelles il dirige l'Organisation et pour les efforts soutenus qu'il déploie dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales, et ce en dépit des difficultés de toutes sortes et de l'immensité des tâches qu'il doit accomplir.

Dans quelques mois, nous entrerons dans le troisième millénaire, un millénaire plein d'incertitudes, un millénaire plein d'angoisse et d'inconnu mais également plein d'espérance qui sera caractérisé par la mondialisation et surtout la domination de l'intelligence humaine sur la nature. Ce sera l'ère de la communication où les dimensions de notre planète seront réduites à un minuscule espace. Cela signifiera aussi la disparition des frontières dans la circulation des idées, des connaissances, de la culture et de la science mais également une ère à la fois de compétition et de complémentarité.

Durant le siècle finissant, se nourrir, se vêtir, se soigner, s'éduquer, se former, se loger et travailler dans l'allégresse ont relevé du domaine de l'idéal pour la plupart de nos peuples. Avec l'avènement du prochain siècle, il est légitime d'espérer que ces besoins essentiels et inhérents à l'existence humaine se transforment en réalités concrètes afin d'éviter de voir le fossé déjà grand entre les pays nantis et les pays pauvres se creuser davantage.

Comment, en effet, ne pas nous rendre compte à l'évidence, en cette veille du troisième millénaire, que les nobles objectifs de l'ONU, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la réduction de la pauvreté dans les États Membres, sont loin d'être atteints alors que nous nous en préoccupons depuis un demi-siècle?

Comment ne pas se poser ce genre de questions au moment où nous nous retrouvons encore aujourd'hui à ce grand rendez-vous annuel alors que l'ampleur et l'acuité des problèmes à la fois politiques et économiques sont évidentes? N'est-il pas temps d'imaginer des solutions en recourant à de nouvelles formes de relations, basées sur la solidarité et le partenariat allant au-delà des relations traditionnelles de coopération qui ont montré leurs limites?

Concernant plus spécifiquement le Tchad, notre souci majeur est de créer des conditions de paix et de sécurité par le recours à une politique associant les différentes sensibilités politiques à la gestion de la chose publique ainsi qu'à une politique de réconciliation nationale en direction de tous les fils du Tchad. L'adhésion de toutes les couches sociales à cette approche a permis à notre pays de retrouver sa stabilité politique et la paix civile marquée par la mise en place des institutions constitutionnelles et démocratiques.

Nous avons la ferme conviction qu'une démocratie n'est effective que lorsqu'elle est fondée sur un certain nombre de concepts républicains, notamment la justice, les droits de l'homme et la participation des populations locales à la gestion de leurs propres affaires. La Cour suprême et

le Conseil constitutionnel qui viennent d'être installés répondent à cette préoccupation majeure. Tout comme la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme opérationnelle depuis 1994. Ces efforts ont été appréciés à juste titre et ont déterminé les membres de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à décider en avril dernier de mettre fin à l'examen de la situation des droits de l'homme au Tchad, sortant ainsi notre pays de la procédure confidentielle qui lui était appliquée depuis le 1er mars 1991.

Enfin, notre gouvernement a engagé la politique de la décentralisation pour concrétiser l'option prise par le peuple tchadien dans la Constitution du 11 avril 1996 avec la mise en place des collectivités territoriales décentralisées et la réalisation progressive des transferts de compétences.

Dans le souci de consolider la paix et de renforcer la cohésion sociale, le Gouvernement tchadien s'est préoccupé de deux questions touchant respectivement à l'armée et aux mines antipersonnel. S'agissant des problèmes épineux de l'armée et de la sécurité, notre gouvernement a pris un engagement important visant à assurer la formation professionnelle des militaires démobilisés en vue de leur reconversion à de nouvelles tâches, à leur apporter un appui au développement d'activités génératrices de revenus et à assurer leur sécurisation en matière de besoins essentiels.

Toujours, pour répondre aux impératifs de sécurité, nous avons élaboré un programme de déminage qui devrait contribuer à sécuriser l'ensemble du territoire national où sont enfouies environ un million de mines et un nombre indéterminé de munitions de tous calibres, et permettre le désenclavement du Tchad, surtout sa partie septentrionale. La présence de ces engins dangereux constitue un handicap sérieux pour la circulation des biens et des personnes et, partant, pour le développement des régions concernées.

À ce sujet, mon pays a signé et ratifié la Convention d'Ottawa et a créé des structures nationales que supervise le Haut Commissariat national de déminage en vue de lutter efficacement contre ces engins de mort. Les objectifs poursuivis par ce programme visent entre autre à réduire le nombre des victimes, à sécuriser les principaux axes de circulation, à faciliter le développement économique et social et le retour des personnes déplacées.

La réalisation de ce programme ambitieux de déminage dont les dimensions dépassent les frontières de notre pays ne peut se faire sans l'aide de nos partenaires et amis. C'est pourquoi, du haut de cette tribune, nous voudrions en appeler, une fois encore, à la solidarité des États Membres

de notre Organisation pour nous apporter leur appui et leur coopération.

À l'orée de ce XXI^e siècle, le bien-être du citoyen demeure la pierre angulaire de l'action gouvernementale au Tchad basée sur des réformes ambitieuses entreprises depuis 1995 et visant essentiellement une économie moderne et dynamique. En effet, après la dévaluation de 1994, le Tchad a renoué avec les institutions de Bretton Woods et ce, en adoptant le 23 avril 1995, un programme d'ajustement structurel à moyen terme, appuyé par les ressources du Fonds monétaire international au titre de la Facilité d'ajustement structurel renforcé, de la Banque mondiale dans le cadre du crédit à l'ajustement structurel ainsi que par une aide financière des partenaires habituels, tels que l'Union européenne, la France et la Banque africaine de développement. Des réformes hardies avaient été engagées qui tendaient, d'une part, à assainir et à stabiliser les finances publiques, d'autre part, à corriger les déséquilibres extérieurs et à amorcer une croissance durable. Pour cela, il fallait mettre en place une véritable politique de lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que notre gouvernement a élaboré et adopté un nouveau programme de développement durable en s'attaquant à trois défis majeurs à savoir le défi économique et financier, le défi social et le défi politique et institutionnel. Il s'agit notamment de créer un climat de stabilité sociale en procédant aux réformes structurelles soutenues par des politiques fiscales, monétaires et budgétaires, capables de contribuer à la consolidation macroéconomique et à la maîtrise de l'inflation.

Cette lutte contre la pauvreté est articulée autour de quatre axes stratégiques prioritaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures et du développement rural. Elle a eu le soutien de la communauté internationale qui s'est manifesté à la quatrième Table ronde sur le Tchad, tenue à Genève les 21 et 22 octobre 1998 où des annonces de contribution, de l'ordre de 1,12 milliard de dollars, ont été enregistrées.

À cet égard, je voudrais exprimer notre profonde gratitude aux pays amis, aux organisations et institutions financières internationales qui ont répondu à notre appel, en participant massivement à cet élan de solidarité internationale. C'est un geste louable que le peuple tchadien ne saurait oublier. Faisant suite à cette table ronde, nous avons déjà organisé deux réunions sectorielles consacrées à la santé et au développement rural. Celles relatives aux infrastructures et à l'éducation auront lieu dans un proche avenir. Nous réitérons notre appel à toutes les bonnes volontés pour

qu'elles participent activement à ces assises qui auront lieu à N'Djaména respectivement en novembre et décembre 1999.

Il est inconcevable de parler de l'économie du Tchad à l'heure actuelle sans évoquer la question de l'exploitation de son pétrole, véritable enjeu politique et socioéconomique qui alimente des discussions passionnantes à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Outre son importance économique indéniable, c'est un projet qui contribue de façon décisive à l'intégration sous-régionale parce qu'il met en partenariat deux pays africains frères à savoir le Cameroun et le Tchad.

À ce sujet, nous avons pris en compte les difficultés de développement auxquelles le Tchad est confronté et ne pouvons envisager les perspectives de l'ère pétrolière qu'avec beaucoup de circonspection. D'ores et déjà, le Gouvernement et le Parlement tchadiens ont adopté des mécanismes de gestion et de répartition de la rente attendue. C'est pour la première fois dans l'histoire de l'exploitation des gisements pétroliers qu'une législation est prise pour garantir la transparence de la gestion des revenus pétroliers mais aussi pour prévoir et mettre de côté une partie de ces revenus dans l'intérêt des collectivités territoriales de la région productrice du pétrole et des générations futures. L'activité pétrolière constitue une exceptionnelle opportunité qui devrait contribuer à un rééquilibrage progressif de la situation budgétaire et donner des marges de manoeuvre pour asseoir une politique de développement véritable. C'est à ce titre que ce projet suscite de légitimes espoirs à travers le pays.

Nous avons tous la conviction qu'il nous faut accomplir encore de nouveaux efforts et de nombreux sacrifices pour assurer la mise en oeuvre graduelle mais constante des principes et des buts consacrés dans la Charte des Nations Unies, au regard des différends qui opposent bon nombre d'États Membres, mais aussi d'autres maux qui sont autant de défis et qui ne cessent d'interpeller la conscience humaine. Comment demeurer indifférent face aux fléaux tels que la pauvreté, l'analphabétisme, les agressions extérieures, les conflits, les différentes pandémies et les problèmes transnationaux liés à la dégradation de l'environnement et au trafic des drogues? Ces défis iront malheureusement grandissant avec la mondialisation désormais inévitable. Face à tous ces maux, l'Afrique est le continent le plus exposé, avec un nombre croissant de crises, qui conduisent ainsi à la dispersion des efforts, à la réduction des maigres ressources disponibles et à la division de ses États.

L'interdépendance entre la paix et le développement socioéconomique n'est plus à démontrer, surtout au Tchad, où les affres de la guerre, ses effets néfastes sur la population et ses répercussions sur la vie socioéconomique ont été vécus. Par devoir et obligation internationale de mémoire, mon pays a consenti et continue à consentir des sacrifices énormes en faveur d'autres Africains en proie à des difficultés inhérentes à la cohabitation, d'où sa participation à diverses opérations de maintien de la paix dans la sous-région d'Afrique centrale. Nous rappellerons volontiers l'Opération turquoise à laquelle le Tchad a participé pour sauver des vies humaines au Rwanda. Il y a aussi la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine au sein desquelles le Tchad a contribué à la recherche d'une solution négociée entre le Gouvernement centrafricain et une partie de l'armée en rébellion, ce qui a eu pour conséquences le rapprochement des vues et la réunion des conditions requises pour l'organisation d'élections pluralistes.

C'est animé par le même souci que notre pays est intervenu en République démocratique du Congo (RDC). Cette intervention, conjuguée avec celle d'autres pays, a permis de stabiliser la situation et de favoriser le dialogue entre les belligérants. Avec la signature de l'Accord de Syrte du 18 avril 1999, le Tchad a retiré ses troupes de la RDC. La signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka par toutes les parties en conflit ouvre de nouvelles perspectives pour ce peuple frère. Le Tchad émet l'espoir que cet Accord, qui a eu l'aval du Conseil de sécurité, ouvrira la voie à une paix définitive en RDC et, partant, dans toute la région des Grands Lacs. Le Tchad appuiera ce processus.

Cette tragédie de la RDC ne nous fait pas perdre de vue celle de la République du Congo qui, à une date récente, a été au bord de la dislocation. Depuis un certain temps, la passion semble faire place à la raison. Nous nous réjouissons de la volonté manifestée à la fois par le Gouvernement congolais et les oppositions, qui ont pris la sage décision de négocier en vue de ramener la paix dans leur pays. Le Tchad salue et encourage cette évolution positive.

À ce tableau déjà assez sombre, il faut ajouter la situation fragile en Angola où la guerre civile a repris sur l'ensemble du territoire national. Cela constitue une vive préoccupation pour toute l'Afrique, d'autant plus que la reprise des hostilités consacre, sans nul doute, l'échec des efforts considérables consentis de toutes parts en vue de ramener la paix dans ce pays ravagé par une interminable guerre, prolongeant ainsi les souffrances du peuple angolais. Nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il aide au retour de la paix dans ce pays meurtri.

En Afrique de l'Ouest, nous saluons les efforts inlassables déployés par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest pour ramener la paix et la sécurité dans cette partie du continent. Ces efforts ont abouti à la signature des Accords de cessez-le-feu en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. Toutes les parties impliquées dans ces deux crises devraient faire preuve de retenue et agir dans le sens de la réconciliation, dans l'intérêt supérieur des populations concernées.

Dans la corne de l'Afrique, nous constatons l'absence d'une évolution notable dans la volonté des parties en conflit en Somalie de rechercher une solution politique allant dans le sens de l'unité nationale. Tout en saluant les efforts menés par S. E. Hosni Moubarak en vue d'une solution négociée à la crise, nous lançons un appel en direction des dirigeants somaliens pour qu'ils aident au retour de la paix dans leur pays. Nous déplorons la reprise des hostilités entre Éthiopiens et Érythréens, qui occasionnent de nombreuses pertes en vies humaines et en matériel. Nous exhortons tous ceux qui ont entrepris une médiation en direction des belligérants à persévérer pour mettre fin à ces hostilités qui viennent exacerber une situation déjà préoccupante.

Plus près de notre pays, le Tchad, nous nous félicitons de la décision du Conseil de sécurité de suspendre l'embargo à l'endroit de la grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Nous appelons de tous nos voeux une levée définitive de cette sanction, qui a porté de graves préjudices aux intérêts de ce peuple frère et voisin.

De tous les continents, l'Afrique apparaît donc comme celui qui souffre le plus de la crise économique, des guerres et d'autres situations conflictuelles. Mais cela ne nous fait pas oublier les principaux problèmes auxquels d'autres peuples font face. À propos de la situation au Moyen-Orient, il est déjà établi que la question de la Palestine est le fond et est à l'origine du conflit. Sa solution passe par l'application des Accords d'Oslo et surtout par le respect intégral des différentes résolutions de l'ONU par toutes les parties au conflit. Il y va de la crédibilité du Conseil de sécurité. Avec l'arrivée du nouveau Gouvernement israélien, un nouvel espoir se profile à l'horizon. Le Tchad encourage les uns et les autres à aller dans ce sens.

Par ailleurs, les effets des conflits Iraq-Koweït et Iraq-Iran perdurent et entravent le retour définitif à la paix. Le Tchad appelle au sens des responsabilités des belligérants d'hier pour qu'ils oeuvrent inlassablement au rétablissement de la paix totale.

Dans les Balkans, le Tchad encourage les efforts déployés par la communauté internationale pour ramener la paix dans la région et particulièrement au Kosovo. En ce qui concerne la situation au Timor oriental, le Tchad exhorte toutes les parties impliquées à parachever le processus engagé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies afin de soulager les souffrances du peuple timorais.

En Asie, le Tchad est préoccupé par le sort de la République de Chine à Taiwan et de ses 22 millions d'habitants. En effet, la République de Chine à Taiwan qui, par ailleurs, joue un rôle de premier plan dans les relations commerciales mondiales, est un pays épris de paix qui remplit les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et qui est disposé à le faire, comme il l'a déjà démontré à maintes reprises. C'est pour corriger une injustice à son égard que le Tchad soutient son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Il est connu de tous que de nombreux conflits trouvent leur origine dans la course effrénée aux armements. À cet égard, la question de la circulation, de la prolifération et du trafic illicite des armes légères en Afrique nous préoccupe. D'autant plus que ce phénomène, conséquence de la disparition de la guerre froide et de nombreux conflits sur le continent, prend une tournure inquiétante. Si des solutions appropriées ne sont pas rapidement trouvées, la paix, la sécurité et la stabilité dans nos pays seront constamment menacées.

Dans le but de faire face à cette situation, une conférence sur la circulation d'armes de petit calibre et le trafic des drogues se tiendra au Tchad, sous l'égide du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Cette Conférence sera suivie immédiatement par la douzième réunion ministérielle dudit Comité. Ces deux importantes réunions se tiendront à N'Djaména du 25 au 30 octobre 1999. Le Tchad s'honore de les accueillir et mettra tout en oeuvre pour leur réussite.

L'Organisation des Nations Unies a vu le jour dans des conditions historiques objectives qu'on connaît. Elle a été et demeure un instrument de rapprochement des hommes, des idées, et a, de par son existence, permis d'éviter plus d'une catastrophe. Mais l'environnement politique et économique international a changé et les grandes rivalités nées de la guerre froide ont disparu pour laisser la place à un système international qui se cherche et on assiste à un désir accru des États Membres de participer à la gestion des affaires internationales pour ne pas dire à la gestion de leurs affaires. Il devient donc impératif d'adapter les structures de l'ONU aux nouvelles dimensions des problèmes actuels

impliquant le partage équitable des responsabilités internationales qui ne devraient plus être l'apanage de quelques États, si puissants soient-ils.

C'est en cela que la réforme du Conseil de sécurité s'impose afin de répondre à ces préoccupations. Sur ce point, le Tchad soutient sans réserve les décisions de l'Organisation de l'unité africaine qui préconise notamment une représentation équitable et légitime du continent africain au sein du Conseil de sécurité.

S'agissant de l'économie et du commerce au niveau planétaire, il y a lieu de prendre des mesures appropriées pour s'assurer que les avantages de la mondialisation profitent équitablement à tous les États. La mondialisation de l'économie présente, certes, l'avantage de supprimer toutes les pratiques discriminatoires et déloyales en matière d'échanges internationaux. Mais il faut reconnaître que le degré peu compétitif de l'économie des pays du Sud ne leur permet pas de tirer pleinement profit de ces facilités. Aussi, la libéralisation sauvage des marchés et l'absence des mesures de consolidation de certains acquis fragilisent leur économie et les marginalisent sur la scène internationale.

De même, l'endettement de ces pays constitue un lourd fardeau pour leurs maigres ressources budgétaires et annihile tous leurs efforts de développement. C'est ici le lieu de saluer la récente décision prise par le Groupe des Sept, au cours de son Sommet de Cologne, en République fédérale d'Allemagne, en vue d'alléger la dette en faveur des pays pauvres très endettés. Ces initiatives sont, certes, louables mais demeurent insuffisantes. Le Tchad exhorte les pays nantis à déployer davantage d'efforts en faveur des pays pauvres pour leur permettre de faire face, enfin, au fardeau de la dette extérieure, véritable entrave à leur développement économique et social.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jigmi Yoser Thinley, Ministre des affaires étrangères du Royaume du Bhoutan.

M. Thinley (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Ma délégation est convaincue que grâce à votre vaste expérience vous saurez nous guider avec beaucoup de compétence à travers le vaste éventail des questions redoutables qui nous attendent. Je vous assure de la coopération et de l'appui sans réserve de ma délégation.

Je voudrais saisir cette occasion d'exprimer ma reconnaissance à S. E. M. Didier Operti pour la manière dont il a dirigé nos travaux et pour sa contribution aux travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation est très heureuse de souhaiter la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga qui occupent leur juste place au sein du comité des nations. Il est juste qu'en cette dernière session de l'Assemblée générale au XXe siècle, la famille des Nations Unies s'élargisse, comptant à présent trois nouveaux États Membres. Nous attendons avec intérêt les contributions précieuses qu'ils apporteront à l'Organisation et serons heureux de travailler en étroite collaboration avec eux sur des questions d'intérêt mutuel.

Ce siècle a sans doute connu les plus importantes mutations de l'histoire de la civilisation, allant de progrès immenses dans les domaines des sciences et des technologies au progrès dans la réflexion sociale et dans l'organisation. Nous continuons cependant de voir les pires formes de dévastation résultant de conflits ou du renforcement des moyens de destruction. L'Organisation des Nations Unies est née des cendres de la Seconde Guerre mondiale; elle traduisait le désir et l'aspiration de tous les peuples à vivre en paix et en harmonie. En cette dernière session de l'Assemblée générale avant la fin du millénaire, il est de notre devoir d'examiner si l'ONU a été à la hauteur des nobles idéaux et des attentes de tous ses Membres.

L'objectif premier et la responsabilité principale de l'ONU est de maintenir la paix et l'harmonie mondiales sur la base du droit international et de l'égalité souveraine de toutes les nations. Bien que l'ONU ait rapidement, dès sa création, assumé cette importante responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité, son efficacité n'a pas toujours été optimale. La fin de la guerre froide a fait naître de nouveaux espoirs et de nouvelles attentes, et des efforts renouvelés sont déployés pour exercer cette responsabilité. La tâche a été complexe et difficile et, parfois, les mesures décisives prises sur certaines questions nous ont conduits à nous demander les raisons pour lesquelles aucune mesure n'était prise sur d'autres questions. À notre avis, le mécanisme principal du maintien de la paix et de la sécurité doit utiliser sans tarder le dialogue afin de résoudre de manière pacifique les différends. Le recours à la force pour régler un conflit doit être envisagé avec beaucoup de prudence; il doit être exercé exclusivement dans le cadre du droit international et doit bénéficier de l'appui de tous les membres de la communauté internationale.

La Charte des Nations Unies confère la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité. Bien que le Conseil de sécurité ait la souplesse nécessaire pour agir rapidement, lui-même ou ses membres pris individuellement, ne doivent pas agir isolément. Le Conseil doit rendre compte à la communauté internationale dans son ensemble et répondre à nos aspirations collectives à une Organisation plus représentative, pertinente et efficace.

Le Bhoutan s'associe à la position du Mouvement des pays non alignés, qui soutient que les nouvelles réalités mondiales doivent être reflétées dans une réforme du Conseil de sécurité, tant dans sa composition que dans ses méthodes de travail. La légitimité d'octroyer aux pays en développement un rôle accru et une voix plus forte doit se traduire par une représentation permanente plus importante au sein du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que les débats sur cette question se tiendront dans le cadre établi des mécanismes de l'Assemblée générale, avec la participation de tous les États Membres et une transparence jamais démentie.

La menace à la paix et à la sécurité internationales que représente le foisonnement d'armes de destruction massive et d'armements classiques n'a pas diminué. Le progrès sur le désarmement nucléaire ne peut se réaliser que si les préoccupations de sécurité légitimes de tous les pays sont prises en considération et s'il existe un engagement ferme d'éliminer définitivement toutes ces armes. Nous estimons qu'il faut également s'attacher à réglementer le commerce mondial des armes classiques et des armes de petit calibre.

Le terrorisme continue de menacer et d'éroder les droits de l'homme, les libertés fondamentales et la sécurité dans un nombre croissant de pays et de situations. Il est de plus en plus nécessaire d'accorder une priorité plus haute à l'élaboration d'une convention mondiale sur le terrorisme international. La communauté internationale doit renforcer la coopération afin d'enrayer, de combattre et d'éliminer ce fléau.

La mondialisation offre des possibilités sans précédent de développement économique durable. Paradoxalement, les processus rapides de changement et d'ajustement se sont accompagnés d'une pauvreté accrue, du chômage et de la désorientation sociale. Les craintes que les modèles actuels d'une mondialisation orientée vers les marchés puissent aggraver encore la marginalisation des pays en développement ne sont pas totalement infondées. Tout ceci souligne clairement qu'il faut un équilibre pour trouver une voix médiane dans le processus de mondialisation.

Mon pays se félicite de la décision adoptée par le Groupe des Huit au Sommet de Cologne en juin dernier, tendent à alléger une partie du fardeau de la dette des pays pauvres lourdement endettés. Nous espérons que la mise en oeuvre effective de cette décision permettra d'appuyer les efforts menés au niveau national pour réduire le fardeau de la dette de ces pays à des niveaux où ils pourront mieux en assurer le service et leur ouvrira des chances de croissance économique réelle et durable.

Alors que nous félicitons nos partenaires de développement qui ont atteint ou dépassé les objectifs fixés pour l'aide publique au développement, nous regrettons qu'à quelques exceptions près, l'engagement pris à long terme d'atteindre les objectifs de l'ONU pour l'aide publique au développement reste dans une large mesure non respecté. À cet égard, le Bhoutan s'associe aux autres pays en développement pour souligner l'importance de convoquer une conférence de haut niveau sur le financement du développement dans le cadre des Nations Unies. Le Bhoutan reconnaît que toutes les parties doivent déployer des efforts similaires afin de créer un partenariat en faveur du développement qui soit couronné de succès, mais il est de plus en plus préoccupé par la marginalisation croissante dans le commerce mondial des pays les moins développés, dont la part reste inférieure à 0,4 %. Alors que les pays les moins développés ont pris des mesures dans le sens de la libéralisation économique et de la réforme institutionnelle, leur intégration harmonieuse dans l'économie mondiale doit être facilitée par un accès préférentiel aux marchés et par l'octroi d'une assistance leur permettant de renforcer les capacités institutionnelles et de développer les infrastructures. À cet égard, nous sommes encouragés par le souci de répondre aux besoins dont l'Organisation mondiale du commerce a généralement témoigné.

En tant que membre fondateur de la famille de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), le Bhoutan est déterminé à renforcer davantage la coopération en Asie du Sud, où d'immenses ressources et potentiels restent bloqués et non réalisés. Nous avons accompli des progrès pour ce qui est d'encourager la coopération, notamment dans les domaines sociaux, et de renforcer la coopération dans les domaines économiques clefs. Notre engagement de mettre en place les mécanismes nécessaires pour permettre à l'ASACR de passer d'un accord d'échanges préférentiels à un accord de libre-échange dans un laps de temps raisonnable revêt une importance particulière.

L'une des responsabilités absolues de l'Organisation des Nations Unies porte sur le développement socioéconomique. Au long des décennies, les contributions des diffé-

rentes institutions des Nations Unies ont été remarquables, même si parfois on les regarde comme allant de soi. Il est important que nous reconnaissons leurs contributions et leur fournissions les ressources nécessaires pour qu'elles continuent d'appuyer efficacement les pays en développement.

Le Bhoutan a toujours poursuivi un processus de développement axé sur la population. Nos stratégies de développement national ont toujours visé à renforcer le bonheur national brut plutôt que simplement à accroître le produit national brut. Cette notion appelle non seulement un développement économique au sens classique du terme, mais aussi un enrichissement de la vie de chacun grâce à la sauvegarde et à la promotion de notre riche héritage culturel, grâce à la protection et à la conservation de notre fragile écosystème montagneux, et grâce au renforcement et à l'exercice d'une bonne gestion des affaires publiques.

À la recherche d'un juste équilibre entre développement matériel et spirituel, le Gouvernement a systématiquement alloué au cours de ces quatre dernières décennies une grande partie des ressources aux services sociaux. Près de 30 % de l'actuel budget national sont affectés à l'éducation primaire gratuite et aux soins de santé primaires. C'est à quoi il faut attribuer un accroissement notable du taux d'alphabétisation — et le progrès du taux de scolarisation — et un accroissement de l'espérance de vie, pour le Bhoutanais moyen, de 20 ans en l'espace de deux décennies.

Nous nous sommes rendus compte qu'un développement équilibré n'est pas toujours la voie la plus aisée à suivre. Il nécessite une profonde réflexion, une démarche prudente et le choix délibéré d'un pas mesuré. Il nécessite patience, modération et courage : patience pour persévérer au fil des années afin d'obtenir des bénéfices à long terme; modération et contrôle de soi pour réfréner des impulsions fugitives; et courage de sacrifier les gains immédiats en faveur du développement durable à long terme.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les nombreux membres de cette Assemblée auxquels va notre estime et les différentes institutions des Nations Unies et autres institutions multilatérales pour leur inspiration, leur coopération et leur appui concret aux efforts déployés par mon pays pour assurer le progrès et un bonheur national brut durable.

La séance est levée à 13 heures.